



**INSTALLATION, COMMISSIONING, USE AND MAINTENANCE
MANUAL**

**MANUEL D'INSTALLATION, DE MISE EN SERVICE, D'UTILISATION ET
D'ENTRETIEN**

**CAN/ULC-S601-14 STATIONARY ABOVEGROUND TANKS FOR FLAMMABLE AND COMBUSTIBLE LIQUIDS
(including CAN/ULC-S652-16 and CAN/ULC-S653-16)
RÉSERVOIR FIXE D'ACIER HORS-SOL CAN/ULC-S601-14 POUR LIQUIDES INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES
(incluant CAN/ULC-S652-16 et CAN/ULC-S653-16)**

**WITH INSTALLATION INSTRUCTIONS FOR THE
CONTRACTOR**

This installation, commissioning, use and maintenance manual (the « **Manual** ») serves two purposes. First, it provides recommendations and requirements to the contractor installer for the proper installation and commissioning as well as compliance with the mandatory initial inspection. Furthermore, it provides to the owner-user information on the use, safety guidelines and preventive maintenance for a safe use of the storage tank.

The reference in this Manual to the “owner-user” includes any person who is either owner, lessee, other user or has otherwise the storage tank under his care or responsibility in any manner whatsoever.

It is mandatory for all persons intending to install, commission, use or maintain these CAN/ULC-S601-14 petroleum above ground storage tanks to read the directives of this Manual as well as all locally applicable laws, regulations, codes and standards, in order to proceed safely and to avoid any damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as any physical damages, including serious injuries or even death.

Many countries, as well as states, provinces and other public authorities have adopted laws, rules, codes and standards governing the installation, commissioning, use and maintenance of CAN/ULC-S601-14 petroleum above ground storage tanks (hereinafter the “**Locally applicable legislation**”). Such Locally applicable legislation **MUST** be complied with and supersedes any other recommendations contained in this Manual. Verification with local authorities must be made in all cases.

**AVEC DIRECTIVES D'INSTALLATION POUR
L'ENTREPRENEUR**

Le manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien (le « **Manuel** ») a deux objectifs. Premièrement, il fournit les recommandations et exigences à l'entrepreneur installateur pour la bonne installation, la mise-en-service et pour la conformité des inspections initiales obligatoires. Ensuite, pour le propriétaire-usager, il prévoit des informations sur l'usage, sur les directives de sécurité et sur l'entretien préventif pour l'utilisation sécuritaire du réservoir.

L'expression utilisée au présent Manuel de « propriétaire-usager » s'adresse à toute personne qui est soit propriétaire, locataire ou autre usager du réservoir ou en a autrement la garde ou la responsabilité, de quelque manière que ce soit.

Il est obligatoire pour toutes les personnes qui envisagent d'installer, de mettre en service, d'utiliser ou d'entretenir ces réservoirs pétroliers hors-sol CAN/ULC-S601-14, lisent les directives de ce Manuel ainsi que toutes les lois, réglementations, codes et standards locaux applicables, de manière à procéder en toute sécurité et pour éviter tout dommage à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort .

De nombreux pays, de même que les États, provinces et autres autorités publiques ont adopté des lois, règlements, codes et standards qui régissent l'installation, la mise en service, l'utilisation et l'entretien de réservoirs pétroliers hors-sol CAN/ULC-S601-14 (ci-après la « **Réglementation locale applicable** »). Cette Réglementation locale applicable **DOIT** être suivie et avoir la prépondérance sur toute autre recommandation contenue dans ce Manuel. Toujours vérifier avec les autorités locales.

1	GENERAL SAFETY INSTRUCTIONS – DIRECTIVES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES	3
2	INSTALLATION AND COMMISSIONING – INSTALLATION ET MISE EN SERVICE	10
2.1	TANK SITE EVALUATION PRIOR INSTALLATION – ÉVALUATION DU SITE AVANT INSTALLATION DU RÉSERVOIR	10
2.2	INSPECTIONS AND TESTING – INSPECTIONS ET TESTS	10
2.3	PRESSURE TEST PROCEDURES – PROCÉDURES TESTS DE PRESSION	11
2.4	ORDINARY AND EMERGENCY VENTS INSTALLATION – INSTALLATION DES ÉVÉNEMENTS ORDINAIRES ET D'URGENCE	17
2.5	INSTALLATION AND COMMISSIONING INSPECTION SHEET – FEUILLE D'INSPECTION À L'INSTALLATION ET À LA MISE-EN-SERVICE	18
3	OPERATION – FONCTIONNEMENT	20
4	MAINTENANCE – ENTRETIEN	21
4.1	PERIODIC IN-SERVICE INSPECTION SHEET – FEUILLE D'INSPECTION PÉRIODIQUE EN SERVICE	22
5	ANNEXES – ANNEXES	23
5.1	IDENTIFY SPILL OR RISK OF SPILLAGE – IDENTIFIER LES RISQUES DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS	23
5.2	DENTS, SCRATCHES AND SIGNS OF RUBBING ON TANK – BOSSES, ÉGRATIGNURES ET MARQUES DE FROTTEMENT VISIBLE SUR LE RÉSERVOIR	24
5.3	VISIBLE RUST AND OR RUST BLISTERS – ROUILLE APPARENTE ET OU ROUILLE SOUS LA PEINTURE	25
5.4	WELD JOINTS DAMAGED AND OR CRACKED – JOINTS DE SOUDURE ENDOMMAGÉS ET OU CRAQUÉS	26
5.5	CLEANLINESS OF THE TANK AND ITS SURROUNDING AND FREE ACCESS AT ALL TIMES – PROPRETÉ DU RÉSERVOIR ET DE SON ENVIRONNEMENT ET ACCÈS DÉGAGÉ EN TOUT TEMPS	27
5.6	PRESENCE OF WATER INSIDE THE TANK OR INTERSTICE – PRÉSENCE D'EAU DANS LE RESERVOIR OU L'INTERSTICE	27
5.7	TANK SUPPORTS DAMAGED – SUPPORT DE RÉSERVOIRS ENDOMMAGÉS	28
5.8	OBSTRUCTED VENTS – ÉVÉNEMENTS OBSTRUÉS OU NON LIBRE DE MOUVEMENT OU DE RETENUE MÉCANIQUEMENT	29
5.9	SAFETY WARNINGS LOCATION – LOCALISATION DES MESSAGES DE SÉCURITÉ	30
6	WARRANTY – GARANTIE	31

LES INDUSTRIES DESJARDINS LTÉE

79, rue Principale, St-André-de-Kamouraska (Québec - Canada) G0L 2H0
Téléphone: 418 493-2114 - Télécopieur: 418 493-2432
desjardins@industriesdesjardins.qc.ca
www.industriesdesjardins.com

1 General Safety Instructions – Directives de sécurité générales

⚠ WARNING

Make sure to read and properly understand this Manual in its entirety before attempting to install, commission, use or maintain the storage tank. The security measures set forth in this Manual **MUST** be followed without exception and only a qualified contractor may proceed to the installation and commissioning of the storage tank. Moreover, only qualified and trained persons may use and maintain the storage tank. In case of default to comply in their entirety with the guidelines, directives, instructions and recommendations contained in this Manual, as well as any failure in the precautionary measures to be taken or misunderstanding of one of the herein contained warning messages may cause damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.



The four safety messages presented below and used through this Manual inform the owner-operator and the installation contractor about potential hazards that could cause serious injuries and even death.

DANGER: The “**Danger**” advisory is used to draw attention to a constant dangerous threat that could lead to serious injuries and even death.

WARNING: The “**Warning**” advisory is used to draw attention to a condition, a practice, a statement, a method of installing, commissioning, use or maintenance whose omission could cause damages to the environment, to the tank, facilities, equipment and properties nearby, or physical injuries including severe injuries or even death.

CAUTION: The “**Caution**” advisory is used to draw attention to a condition, a practice, a statement, a method of installing, commissioning, use or maintenance whose omission could cause damages to the environment, to the tank, facilities, equipment and properties nearby, or physical injuries including severe injuries.

NOTE: The “**Note**” is used to draw attention to a condition, a practice, a statement or process that *Les Industries Desjardins Ltée.* considers desirable to emphasize.

⚠ ATTENTION

S'assurer de lire et de bien comprendre le présent Manuel dans sa totalité avant de tenter d'installer, de mettre en service, d'utiliser ou de faire la maintenance du réservoir. Les mesures de sécurité prescrites dans ce Manuel **DOIVENT** être suivies sans exception et seul un entrepreneur installateur qualifié peut procéder à l'installation et la mise en service du réservoir, seules des personnes également qualifiées et formées pouvant quant à elles utiliser et procéder à la maintenance du réservoir. Un défaut de respecter dans leur intégralité toutes les consignes, directives, instructions et recommandations contenues au présent Manuel, de même tout manquement dans les précautions ou l'incompréhension d'un de ces messages d'avertissement peut causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.



Les quatre messages de sécurité présentés ci-dessous et utilisés dans ce Manuel informent le propriétaire-usager et l'entrepreneur installateur des dangers potentiels qui peuvent causer notamment des blessures graves et même la mort.

DANGER : L'avis « **Danger** » est utilisé pour identifier une menace dangereuse constante qui peut causer des blessures graves et même la mort.

ATTENTION : L'avis « **Attention** » est utilisé pour attirer l'attention sur une condition, une pratique, un énoncé, un procédé d'installation, de mise en service, d'utilisation ou de maintenance dont l'inobservation peut causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont des blessures graves et même la mort.

AVERTISSEMENT : L'avis « **Avertissement** » est utilisé pour attirer l'attention sur une condition, une pratique, un énoncé, un procédé d'installation, de mise en service, d'utilisation ou de maintenance dont l'inobservation peut causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont des blessures graves.

NOTE : La « **Note** » est utilisée pour attirer l'attention sur une condition, une pratique, un énoncé ou un procédé que *Les Industries Desjardins Ltée* estime désirable de souligner.



DANGER

The *Industries Desjardins Ltée's* steel aboveground stationary storage tanks are manufactured according to the production norm CAN/ULC-S601-14. They are designed to contain exclusively flammable and combustible liquids including (without limitation) :

- Diesel fuels, heating oils and fuel oils
- Gazoline
- Used oils (CAN/ULC-S652 only)
- Lubricating oils



These storage tanks shall first be installed, commissioned, then used and maintained in accordance with the CAN/ULC-S601-14 norm and this Manual. **THEY ARE NOT DESIGNED AND SHALL NOT BE USED FOR A MOBILE USE. IT IS STRICTLY FORBIDDEN TO USE THE STORAGE TANK FOR ANY OTHER PURPOSE THAN STATIONARY STORING ABOVE GROUND THE ABOVE MENTIONED FLAMMABLE AND COMBUSTIBLE LIQUIDS.**

DANGER

Les réservoirs fixes d'acier hors-sol *les industries Desjardins Ltée.* Construit sous la norme de fabrication CAN/ULC-S601-14, sont conçus pour contenir uniquement les produits inflammables et combustibles sous forme liquide incluant (sans s'y limiter) :

- Carburant diesel, huile de chauffage et mazout
- Essence
- Huiles usées (CAN/ULC-S652 only)
- Huiles lubrifiantes



Ces réservoirs sont destinés à être d'abord installé, mis en service, puis utilisés et entretenus selon les standards listés dans la norme CAN/ULC-S601-14 et du présent Manuel. **ILS NE SONT PAS CONÇUS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR UNE APPLICATION MOBILE. IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER LE RÉSERVOIR POUR D'AUTRES FONCTIONS QUE CELLE DE RÉSERVOIR DES PRODUITS INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES (CI-DESSUS ÉNUMÉRÉS) STATIONNAIRE HORS-SOL.**

The CAN/ULC-S601-14 storage tanks must be installed, commissioned, used and maintained in compliance with this *Industries Desjardins Ltée's* Manual and the Locally applicable legislation, as well as in conformity with the codes and standards, including but not limited to the followings:

- A. Installation Code for Oil-Burning Equipment, CSA B139.
- B. Construction Code of Québec, RBQ B-1.1
- C. National Building code of Canada.
- D. National Fire Code of Canada.
- E. Technical standards & safety authority, TSSA

 **WARNING**

Installation and commissioning **MUST MANDATORILY** be made by a qualified contractor installer with qualified persons having the therefore adequate knowledge. It is furthermore the contractor installer's and the owner-user's duty to verify the Locally applicable legislation, depending on the location of the storage tank. If the installation, commissioning, use or maintenance are not carried out in accordance with this Manual and with the Locally applicable legislation, *Industries Desjardins Ltée* hereby disclaims any liability for any damages whatsoever that may be incurred and the warranty shall become void and non-applicable.

Les réservoirs CAN/ULC-S601-14 doivent être installés, mis en service, utilisés et entretenus en conformité avec le présent manuel de *Les Industries Desjardins Ltée.* et la réglementation locale applicable, de même qu'en respectant, mais sans s'y limiter, les codes et standards suivants :

- A. Code d'installation des appareils de combustion au mazout, CSA B139
- B. Code de Construction du Québec, RBQ B-1.1
- C. Code national du Bâtiment du Canada.
- D. Code national de prévention des incendies du Canada.
- E. Technical standards & safety authority, TSSA

 **ATTENTION**

L'installation et la mise en service **DOIT** se faire **OBLIGATOIREMENT** par un entrepreneur installateur qualifié avec des personnes qualifiés et ayant les connaissances nécessaires. Il est également le devoir de l'entrepreneur installateur et du propriétaire-usager de vérifier la réglementation locale applicable, selon le lieu d'installation du réservoir. Si l'installation, la mise en service, l'utilisation ou la maintenance ne sont pas effectués selon le présent manuel de même que la réglementation locale applicable, *Les Industries Desjardins Ltée.* Se dégage de toute responsabilité de dommages causés, quels qu'ils soient et la garantie devient alors nulle et non applicable.

⚠ WARNING

Never lift the tank with the forks of the forklift because the tank was not designed for this purpose. Only the lifting hooks intended for this purpose can be used. Lift only when empty. Never slide the tank on the ground or drop it on any surface other than its support legs.



To find the empty weight of your tank, locate this this decal near the lifting hook.

**LIFT ONLY
WHEN EMPTY
EMPTY WEIGHT
LBS**

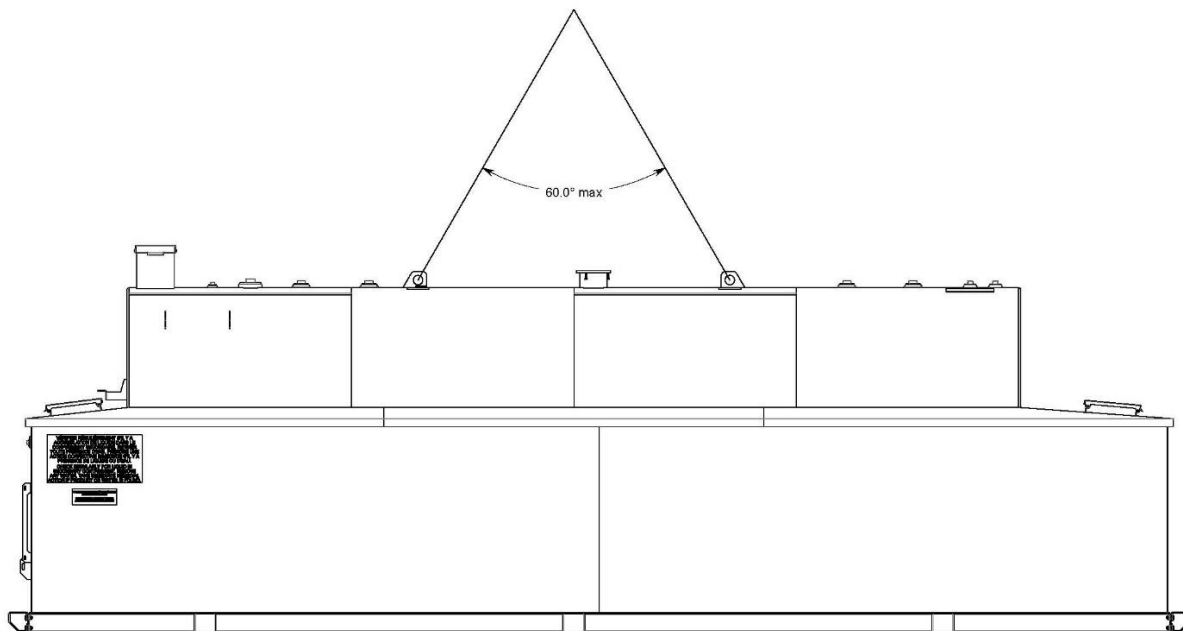
⚠ ATTENTION

Ne jamais lever le réservoir avec les fourches du chariot élévateur car le réservoir n'a pas été conçu à cet effet. Seuls les crochets de levage prévu à cet effet doivent être utilisés. Lever à vide seulement. Ne jamais glisser le réservoir sur le sol ou le déposer sur une autre surface que ses pattes supports.

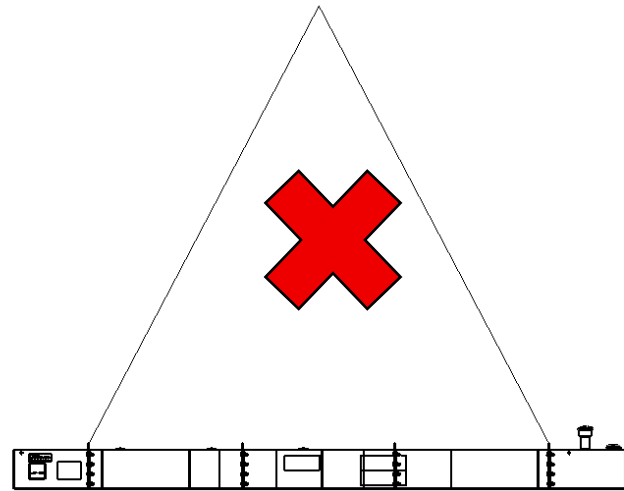
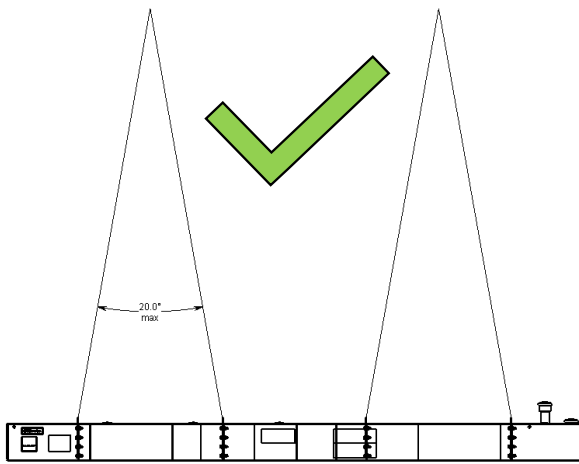


Pour connaître le poids à vide de votre réservoir, localiser cet insigne près du crochet de levage.

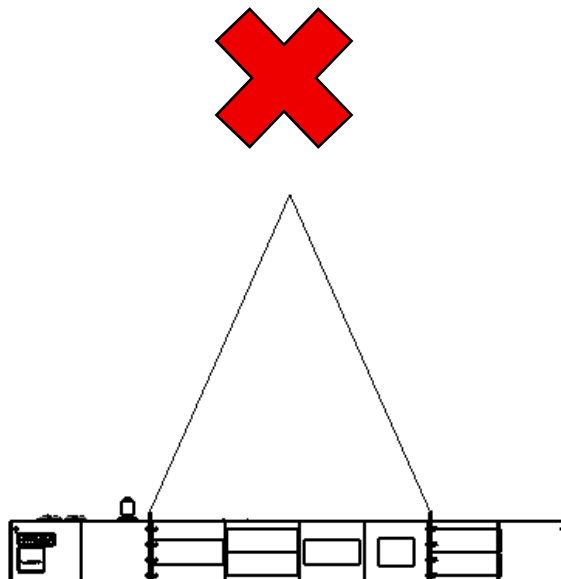
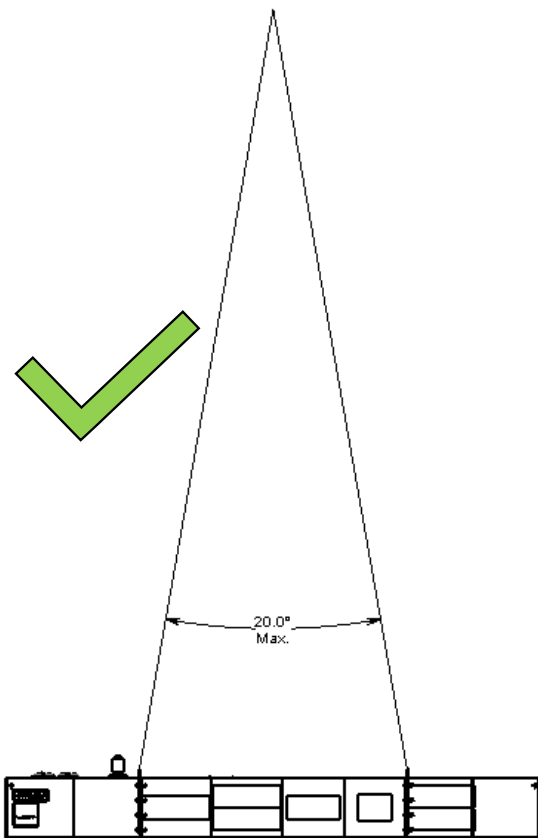
**SOULEVER À VIDE
SEULEMENT
POIDS À VIDE
KG**



For generator base tank	Pour réservoir sous-base
Always lift with all lifting lugs. The use of a lifting beam is strongly recommended	Toujours soulever à l'aide de la totalité des crochets de levage. L'utilisation d'un palonnier est fortement recommandé.



Always lift with all lifting lugs. Toujours soulever à l'aide de la totalité des crochets de levage.



20° max. between sling/chain. 20° max. entre les élingues/chaînes

⚠ DANGER

All persons likely to use or to maintain the storage tanks **MUST** have been trained to control and confine leaks and spills in order to act safely within the shortest delays. The owner-user **MUST** also be in possession of the equipment necessary to control minor leaks and spills in the storage tank's surrounding area, in order to intervene without delay. *Industries Desjardins Ltée* disclaims any liability for damages to environment, the storage tanks, installations, equipment and other surrounding goods, or physical damages including serious injuries or even death, which would result from or otherwise be related with, in whole or in part, to the inaction, negligence, or deficient training or knowledge or the persons in charge of the use, inspection and maintenance of the storage tank or of the control or confinement of leaks and spills.

⚠ DANGER

Toutes les personnes susceptibles d'utiliser ou d'effectuer la maintenance sur le réservoir **DOIVENT** avoir suivi une formation en contrôle et confinement des fuites et déversements pour agir en toute sécurité dans les plus brefs délais. Le propriétaire-usager **DOIT** également posséder l'équipement nécessaire au contrôle de fuites et déversements mineurs et majeurs à proximité du réservoir, de façon à pouvoir intervenir sans délai. *Industries Desjardins Ltée* se dégage de toute responsabilité concernant les dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou les dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort, et résultant de ou pouvant être notamment imputables en tout ou en partie à l'inaction, à la négligence ou à la formation ou aux connaissances déficientes des personnes affectées à l'utilisation, l'inspection ou l'entretien du réservoir ou encore au contrôle et confinement des fuites et déversements.

⚠ DANGER

It is the owner-user responsibility to establish, implement and ensure the enforcement of a preventive plan of control and countermeasures in case of leaks and spills of flammable and combustible liquids. This plan **MUST** contain, at a minimum, without limitation and in addition of all items required or recommended by the Locally applicable legislation:

- Procedures for the prevention of leaks and spills.
- Leaks and spills' control measures aiming to prevent any discharge in water or ground.
- Confinement and cleaning measures aiming to reduce the consequences of any leaks and spills.

It is the owner-user responsibility to verify the Locally applicable legislation on the control of flammable and combustible liquids leaks and spills.

⚠ DANGER

Il est dans la responsabilité du propriétaire-usager de posséder et mettre en place un plan de prévention, contrôle et de contremesures des fuites et déversements de produits inflammables et combustibles et de veiller à son application. Ce plan **DOIT**, sans s'y limiter et en plus de devoir comporter tous les éléments exigés ou recommandés en vertu de la Règlementation locale applicable, comprendre au minimum :

- Procédures de prévention de fuites et déversements.
- Mesures de contrôle de fuites et déversements pour empêcher la propagation dans les eaux ou dans le sol.
- Mesures de confinement et de nettoyage pour atténuer les effets de fuites et déversements.

Il est de la responsabilité du propriétaire-usager de consulter la Règlementation locale applicable concernant le contrôle des fuites et déversements de produits inflammables et combustibles.

⚠ DANGER

All persons likely to use or to maintain the storage tanks **MUST** have been trained to control and handle hazardous material to act safely in presence of flammable and combustible liquids stored in storage tanks. The owner-user **MUST** also be in possession of the equipment necessary to control minor and major fires. *Industries Desjardins Ltée* disclaims any liability for damages to environment, the storage tanks, installations, equipment and other surrounding goods, or physical damages including serious injuries or even death, which would result from fires or otherwise be related with, in whole or in part, to the inaction, negligence, or deficient training or knowledge or the persons in charge of the use, inspection and maintenance of the storage tank or of the control or confinement of fires.

⚠ DANGER

Toutes les personnes susceptibles d'utiliser ou d'effectuer la maintenance sur le réservoir doivent avoir suivi une formation en manipulation de matières dangereuses pour agir en toute sécurité en présence des produits inflammables et combustibles entreposés dans le réservoir. Le propriétaire-usager doit posséder l'équipement nécessaire au contrôle et au confinement d'incendies mineurs et majeurs. *Les Industries Desjardins Ltée* se dégage de toute responsabilité concernant les dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou les dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort, et résultant de ou pouvant être notamment imputables en cas d'incendie, en tout ou en partie à l'inaction, à la négligence ou à la formation ou aux connaissances déficientes des personnes affectées à l'utilisation, l'inspection ou l'entretien du réservoir ou encore en contrôle et confinement des incendies.

⚠ DANGER

It is the owner-user responsibility to establish, implement and ensure the enforcement of a preventive plan of control and countermeasures in case of minor and major fire. Always know the nearest location of fire extinguishers, fire blankets and other fire control equipment and keep them in perfect condition and available at all times.

It is the owner-user responsibility to verify the Locally applicable legislation on the handling and control of fires of flammable and combustible products.

⚠ DANGER

Il est dans la responsabilité du propriétaire-usager de posséder un plan de prévention, de contrôle et contremesures d'incendie mineurs et majeurs. Toujours connaître la localisation la plus près des extincteurs, couvertures de feu et autres équipements d'incendie et maintenir ceux-ci en parfait état de marche et accessibles en tout temps.

Il est de la responsabilité du propriétaire-usager de consulter les lois, réglementations, codes et standards locaux et fédéraux concernant la manipulation et le contrôle des incendies de produits inflammables et combustibles.

2 Installation and commissioning – Installation et mise en service

Before intending to install and commission the CAN/ULC-S601-14 petroleum above ground storage tanks, you **MUST** read the General safety section of this manual as well as all locally applicable laws, regulations, codes and standards. The security measures set forth in this Manual **MUST** be followed without exception and only a qualified contractor may proceed to the installation and commissioning of the storage tank. **Otherwise, the warranty will become void and inapplicable.**

Avant d'installer et de mettre en service le réservoir d'entreposage hors-sol CAN/ULC-S601-14, vous **DEVEZ** lire attentivement la section Directives de sécurité générales. Vous **DEVEZ** également vérifier la Réglementation locale applicable avant l'installation et la mise en service. L'installation et la mise en service **DOIVENT** être effectuées obligatoirement par un entrepreneur installateur qualifié à défaut de quoi la garantie deviendra automatiquement nulle et non applicable.

2.1 Tank Site Evaluation Prior Installation – Évaluation Du Site Avant Installation Du Réservoir

Tank foundations **MUST** be designed to support the weight of the tank and its accessories at full capacity. The foundation shall be constructed using concrete, asphalt, gravel or other stable material. It **MUST** also prevent the tank from moving and provide an easy access for inspection and cleaning. Tanks located in areas subject to flooding **MUST** be protected against flotation. For regulations on respect of property lines, public roads, electrical systems, important buildings and also for protection against vandalism and accidental damage, refer to the laws, regulations, codes and applicable local standards. **Only a qualified contractor installer with a staff in possession of the required knowledge and experience for the proper and safe installation of a CAN/ULC-S601-14 above ground storage tank may install and commission such storage tank. Otherwise, the warranty will become void and inapplicable and Les Industries Desjardins Ltée disclaims any liability for any damages whatsoever related to the installation or commissioning. NEVER proceed to installation or commissioning by an unqualified person or without having consulted local authorities.**

Les fondations du réservoir **DOIVENT** être conçues pour supporter la masse du réservoir et de ses accessoires à pleine capacité. La fondation devrait être bâtie avec du ciment, de l'asphalte, de la gravelle ou tout autre matériel stable. Elle devrait aussi empêcher tout mouvement du réservoir et prévoir également un espace pour le nettoyage et l'entretien. Les réservoirs installés en zones assujettis aux inondations **DOIVENT** être protégés contre la flottaison. Pour connaître la réglementation sur le respect des limites de propriétés, voies publiques, systèmes électriques, bâtiments importants et aussi pour la protection contre le vandalisme et les dommages accidentels, référez-vous aux lois, réglementations, codes et standards locaux applicables. **Seul un entrepreneur installateur qualifié, disposant du personnel ayant les connaissances et l'expérience requise dans l'installation adéquate et sécuritaire d'un réservoir hors-sol CAN/ULC-S601-14, peut installer et mettre en service le réservoir. La garantie deviendra au cas contraire nulle et non applicable et Les Industries Desjardins Ltée. se dégage de toute responsabilité pour tous dommages, quels qu'ils soient, relié alors à l'installation ou la mise en service. NE JAMAIS procéder à l'installation ou à la mise en service par une personne non qualifiée ni sans avoir également consulté les autorités locales.**

2.2 Inspections and Testing – Inspections et tests

WARNING

As for installation and commissioning, the owner-user as well as any person proceeding to the installation and commissioning **MUST** fill out the form « Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise en service ». You thereby ensure, among others, that a deep visual inspection was carried out by a qualified person prior to the installation and commissioning of the storage tank, that the storage tank is free of any bumps, scratches, friction traces, rust, damages or obstructions that may lead to a leak or a spill and that it also mentions that a leak detection pressure test was performed at the time of installation and commissioning of the storage tank. Once the form is filled out, dated and signed by the person having filled it out on behalf of the qualified contractor installer, keep it in a secured location as proof of inspection and commissioning. *Les Industries Desjardins Ltée* reserves the right to request a copy of the form, among others in case of a warranty or liability claim. In the event that the inspection shows any problem whatsoever, **DO NOT** install or repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. **A pressure test of the storage tank IS MANDATORY on ALL storage tanks prior to use.**

ATTENTION

Pour l'installation et la mise en service, le propriétaire-usager de même que la personne effectuant l'installation et la mise en service **DOIVENT** remplir le formulaire intitulé « Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise en service ». De cette manière vous vous assurez notamment qu'une inspection visuelle approfondie par une personne qualifiée a été effectuée préalablement à l'installation et à la mise en service du réservoir ; que le réservoir est libre de bosses, égratignures, marques de frottement, rouille, dommages ou obstructions qui pourraient conduire à une fuite ou un déversement; qu'il indique également qu'un test de détection de fuite par pression a été effectué à l'installation et à la mise en service du réservoir. Une fois que le formulaire est complété, daté et signé par la personne l'ayant complété pour le compte de l'entrepreneur installateur qualifié, gardez-le dans un endroit sécurisé comme preuve d'inspection et de mise en service. *Les Industries Desjardins Ltée* se réserve le droit d'exiger copie du formulaire, notamment au cas de réclamation sous garantie ou au cas où sa responsabilité pourrait être recherchée. Advenant que l'inspection relève tout problème quelconque du réservoir, **NE PAS** installer le réservoir ni réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée*. **Un test de pression du réservoir EST OBLIGATOIRE sur TOUS les réservoirs avant toute utilisation.**

2.3 Pressure test procedures – Procédures tests de pression

! DANGER

Testing the tank with air pressure present some risks of serious injury or even death, for which *Les Industries Desjardins Ltee* can not be held responsible. The staff in charge of these tests should be advised to take precautions during these types of tests. A pressure regulator and a pressure relief valve **MUST** be used to reduce the risk of overpressure. Use only calibrated pressure gauges in perfect working condition with 0-15 psig of reading range (0-103 kPa). The pressure setting for these tests **MUST** be set to those prescribed in the table hereunder:

! DANGER

Tester le réservoir avec de la pression d'air présente des risques de blessures graves, voire même de mort, ce pour quoi *Les Industries Desjardins Ltee* ne peut être tenue responsable. Le personnel en charge de ces tests doit être informé des précautions à prendre durant ces types de tests. Un régulateur de pression et une vanne de surpression pour réduire les risques de surpression **DOIVENT** être utilisés. Utiliser seulement des indicateurs de pression calibrés en parfait état de marche ayant une plage de lecture de 0-15 psig (0-103 kPa). Le réglage de pression pour ces tests **DOIT** être tel que les inscriptions au tableau suivant :

RÉSERVOIR SIMPLE ET DOUBLE PAROI / SINGLE AND DOUBLE WALL TANK
Pression de test : Minimum : 3 psig (20.7kPa) Maximum : 5 psig (34.5 kPa) Régulateur de pression réglé à 5 psig (34.5 kPa) Vanne de surpression réglée à 5.5 psig (37.9 kPa)
Test pressure : Minimum : 3 psig (20.7kPa) Maximum : 5 psig (34.5 kPa) Pressure regulator set at 5 psig (34.5 kPa) Pressure relief valve set at 5.5 psig (37.9 kPa)

! DANGER

NEVER leave a pressurized tank unattended. **NEVER** place yourself in front of the heads and openings of the tank when pressurizing the tank. In case of under vacuum secondary containment, **NEVER** remove the vacuum from that secondary containment.

! DANGER

NE JAMAIS laisser un réservoir pressurisé sans surveillance. **NE JAMAIS** se positionner devant les têtes du réservoir ni les ouvertures lorsqu'il est procédé à la pressurisation du réservoir. Dans le cas d'un interstice sous vacuum, **NE JAMAIS** Retirer le vacuum de l'interstice

2.3.1 Single-Wall tank Pressurizing Procedure – Procédure Test De Pression Pour Réservoir Simple Paroi seulement

⚠ WARNING

- 1) Install the test piping as Figure 1. Close valve A. Seal temporarily all remaining openings to maintain the pressure. Make sure the compressed air supply is closed.
- 2) Adjust the pressure regulator to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 3) Set the pressure relief valve to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 4) Make sure the valve A is closed.
- 5) Make sure the valve B is opened.
- 6) Open the compressed air supply.
- 7) Gradually open the valve A.
- 8) Gradually close the valve B and carefully read the tank pressure on the indicator.
- 9) As the pressure reaches the specified value, close the inlet valve A. Make sure the valve B is completely closed.
- 10) Perform the leak detection test by spraying the leak detection fluid specifically designed for this purpose on all seams and openings. Observe the appearance of bubbles for a minimum of 20 minutes. **NO LEAKS ARE ALLOWED and in case of leakage, the tank CAN NOT be commissioned.**
- 11) Once the leak detection test is passed, depressurize tank by slowly opening the valve B.

The authorized representative of the qualified installation contractor who carried out the pressure test MUST fill out the form « Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise en service » as a proof of completed inspection and tank compliance.

⚠ ATTENTION

- 1) Installez la tuyauterie de test tel que la figure 1. Fermer la valve A. Sceller temporairement les ouvertures restantes pour maintenir la pression. Assurez-vous que l'air comprimé est fermé.
- 2) Réglez le régulateur de pression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 3) Réglez la vanne de surpression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 4) Assurez-vous que la valve A est fermée.
- 5) Assurez-vous que la valve B est ouverte.
- 6) Ouvrir l'air comprimé.
- 7) Ouvrir graduellement la valve A.
- 8) Fermez graduellement la valve B et lire attentivement la pression du réservoir sur l'indicateur.
- 9) Lorsque la pression a atteint la pression recommandée, fermez la valve d'admission A. Assurez-vous que la valve B soit complètement fermée.
- 10) Procédez au test de détection de fuites en aspergeant du liquide de détection de fuites spécifiquement conçu à cette fin sur toutes les soudures et ouvertures. Observer l'apparition de bulles durant un minimum de 20 minutes. **AUCUNE FUITE N'EST PERMISE et en cas de fuite, le réservoir NE PEUT PAS être mis en service.**
- 11) Une fois que le test de détection de fuite est passé, dépressurisez le réservoir en ouvrant doucement la valve B.

Le représentant de l'entrepreneur installateur qualifié ayant procédé à l'inspection DOIT compléter, dater et signer le formulaire « Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise en service » comme preuve d'inspection complétée et de conformité du réservoir.

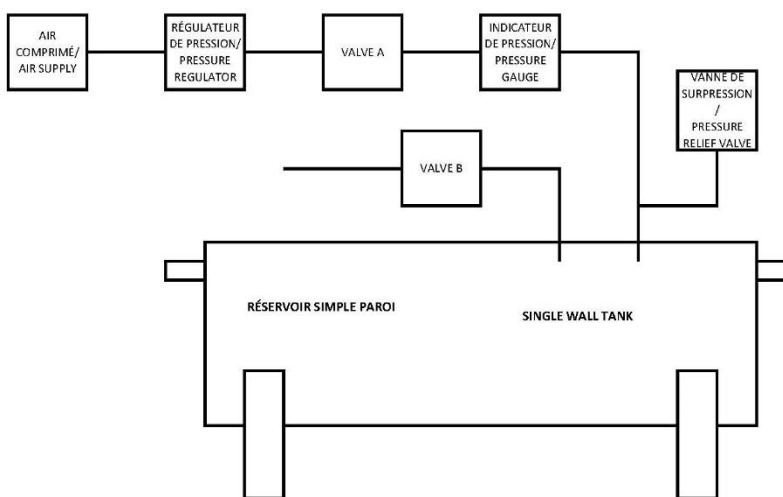


Figure 1 Single wall tank pressurizing procedure - Procédure test de pression pour réservoir simple paroi

This is a suggested piping configuration; your final set up may differ from the one shown in Figure 1. This setup and procedure are only suited for **single wall tanks**.

Ceci est un montage suggéré ; votre montage final peut différer de celui indiqué à la figure 1. Ce montage et cette procédure sont valide seulement pour les réservoirs **simple paroi**.

2.3.2 Double-Wall or Double Bottom Without Secondary Containment Under Vacuum Pressurizing Procedure – Procédure Test De Pression Pour Réservoir Double Paroi ou Double Fond Sans Interstice Sous Vacuum Seulement

WARNING

Some Double walled or double bottom tanks manufactured by *Les Industries Desjardins Ltée.* are neither set with or designed to have an interstice under vacuum. It is therefore important you do NOT USE any leak detection test procedure designed for Double wall tanks with interstice under vacuum, that procedure would not be applicable.

Primary tank test

- 1) Install the test piping as Figure 2. Close valves A and B. Seal all remaining openings temporarily to maintain the pressure. Make sure the compressed air supply is closed.
- 2) Adjust the pressure regulator to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 3) Set the pressure relief valve to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 4) Make sure the valves A and B are closed.
- 5) Make sure the valve C is opened. It MUST remain open for steps 1 to 12.
- 6) Open compressed air supply
- 7) Gradually open the valve A and read tank pressure on the indicator.
- 8) When the pressure reaches the recommended value, close the valve A.
- 9) Perform the leak detection test by spraying the leak detection fluid specifically designed for this purpose on all seams and openings visible of the primary containment. **NO LEAKS ARE ALLOWED and in case of leakage, the tank CAN NOT be commissioned.**
- 10) A steady decline in the reading of the primary tank pressure indicates there is a leak in the tank. Monitor the pressure for at least 1 hour. **NO LEAKS ARE ALLOWED and in case of leakage, the tank CAN NOT be commissioned.**

Interstice test

The primary tank must be pressurized as described in the previous section for the whole duration of the test of the interstice. **NEVER pressurize the interstice without having pressurized the primary tank.**

- 11) Make sure the primary tank is pressurized.
- 12) Make sure the valve A is closed.
- 13) Close the valve C.
- 14) Gradually open the valve B.
- 15) The interstice will fill up with air; you will notice a slight drop in pressure on the pressure gauge.
- 16) Perform the leak detection test by spraying the leak detection fluid specifically designed for this purpose on all seams and openings. **NO LEAKS ARE ALLOWED and in case of leakage, the tank CAN NOT be commissioned.**
- 17) Once the leak detection test is passed, depressurize the gap and the tank by slowly opening the valve C.

ATTENTION

Certains réservoirs fabriqués par *Les Industries Desjardins Ltée* avec double paroi ou double fond sont fabriqués sans interstice sous vacuum et il est donc important de NE PAS UTILISER toute procédure de test de pression destinée aux réservoirs double paroi avec interstice sous vacuum, car cette procédure ne s'applique pas.

Test réservoir primaire

- 1) Installez la tuyauterie de test tel que la figure 2. Fermez les valves A et B. Scellez temporairement les ouvertures restantes pour maintenir la pression. Assurez-vous que l'air comprimé est fermé.
- 2) Réglez le régulateur de pression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 3) Réglez la vanne de surpression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 4) Assurez-vous que les valves A et B soient fermées.
- 5) Assurez-vous que la valve C est ouverte. Elle DOIT rester ouverte pour les étapes 1 à 12.
- 6) Ouvrir l'air comprimé
- 7) Ouvrir graduellement la valve A et lire attentivement la pression du réservoir sur l'indicateur.
- 8) Lorsque la pression a atteint celle prescrite, fermez la valve A.
- 9) Procédez au test de détection de fuites en aspergeant du liquide de détection de fuites spécifiquement conçu à cette fin sur toutes les soudures et ouvertures visible du réservoir primaire. **AUCUNE FUITE N'EST PERMISE et en cas de fuite, le réservoir NE PEUT PAS être mis en service.**
- 10) Une baisse constante de la lecture de la pression du réservoir primaire indique qu'il y a une fuite sur le réservoir. Vérifier la pression pour au moins 1 heure. **AUCUNE fuite n'est permise et en cas de fuite, le réservoir ne peut pas être mis en service.**

Test de l'interstice

Le réservoir doit être pressurisé comme décrit à la section précédente pour toute la durée du test de l'interstice. **NE JAMAIS pressuriser l'interstice sans avoir pressurisé le réservoir primaire.**

- 11) Assurez-vous que le réservoir primaire est pressurisé.
- 12) Assurez-vous que la valve A est fermée.
- 13) Fermez la valve C.
- 14) Ouvrir graduellement la valve B.
- 15) L'interstice se remplira d'air, vous remarquerez une légère baisse de pression sur l'indicateur de pression.
- 16) Procédez au test de détection de fuites en aspergeant du liquide de détection de fuites spécifiquement conçu à cette fin sur toutes les soudures et ouvertures. **AUCUNE FUITE N'EST PERMIS et au cas de fuite, le réservoir NE PEUT PAS être mis en service.**
- 17) Une fois que le test de détection de fuites est passé, dépressuriser l'interstice et le réservoir en ouvrant doucement la valve C.

Le représentant de l'entrepreneur installateur qualifié ayant procédé à l'inspection DOIT compléter, dater et signer le formulaire « Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation

The authorized representative of the qualified installation contractor who carried out the inspection MUST complete, date and sign the "« Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise en service " as proof of inspection completed and compliance of the tank.

et à la mise en service » comme preuve d'inspection complétée et de conformité du réservoir.

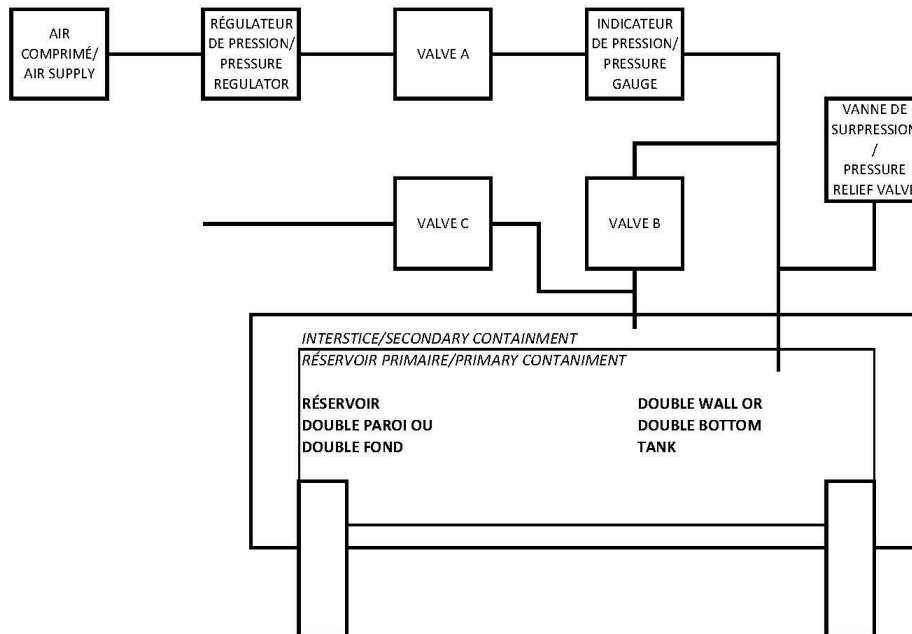


Figure 2 Double wall tank pressurizing procedure - Procédure test de pression pour réservoir double paroi sans interstice sous vacuum

This is a suggested piping configuration; your final set up may differ from the one shown in Figure 2. This setup and procedure are only suited for **double wall or double bottom tanks without interstice under vacuum.**

Ceci est un montage suggéré ; votre montage final peut différer de celui indiqué ci-dessus. Ce montage et cette procédure sont valide seulement pour les réservoirs **double paroi ou double fond sans interstice sous vacuum.**

2.3.3 Double-Wall with Secondary Containment Under Vacuum Pressurizing Procedure – Procédure Test De Pression Pour Réservoir Double Paroi avec Interstice Sous Vacuum Seulement

WARNING

Some Double walled tanks manufactured by *Les Industries Desjardins Ltée.* are set with or designed to have an interstice under vacuum. It is therefore important you do NOT USE any leak detection test procedure designed for Double wall tanks without interstice under vacuum, that procedure would not be applicable.

Primary tank test

- 1) Install the test piping as Figure 3. Close valve A. Seal temporarily all remaining openings to maintain the pressure. Make sure the compressed air supply is closed.
- 2) Adjust the pressure regulator to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 3) Set the pressure relief valve to the pressure specified in Table 1 in Section 2.3.
- 4) Make sure the valve A is closed.
- 5) Make sure the valve B is opened.
- 6) Open the compressed air supply.
- 7) Gradually open the valve A.
- 8) Gradually close the valve B and carefully read the tank pressure on the indicator.
- 9) As the pressure reaches the specified value, close the inlet valve A. Make sure the valve B is completely closed.
- 10) Perform the leak detection test by spraying the leak detection fluid specifically designed for this purpose on all seams and openings. **NO LEAKS ARE ALLOWED and in case of leakage, the tank CAN NOT be commissioned.**
- 11) Once the leak detection test is passed, depressurize tank by slowly opening the valve B.
- 12) A steady decline in the reading of the primary tank pressure indicates there is a leak in the tank. Monitor the pressure for at least 1 hour. **NO LEAKS ARE ALLOWED and in case of leakage, the tank CAN NOT be commissioned.**

Interstice test

No test must be done on the secondary containment. Wich sealing must be monitored by reading the vaccum dial on the front of the tank

The authorized representative of the qualified installation contractor who carried out the inspection MUST complete, date and sign the "« Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise en service " as proof of inspection completed and compliance of the tank.

ATTENTION

Certains réservoirs fabriqués par *Les Industries Desjardins Ltée* avec double paroi sont fabriqués avec interstice sous vacuum et il est donc important de NE PAS UTILISER toute procédure de test de pression destinée aux réservoirs double paroi sans interstice sous vacuum, car cette procédure ne s'applique pas.

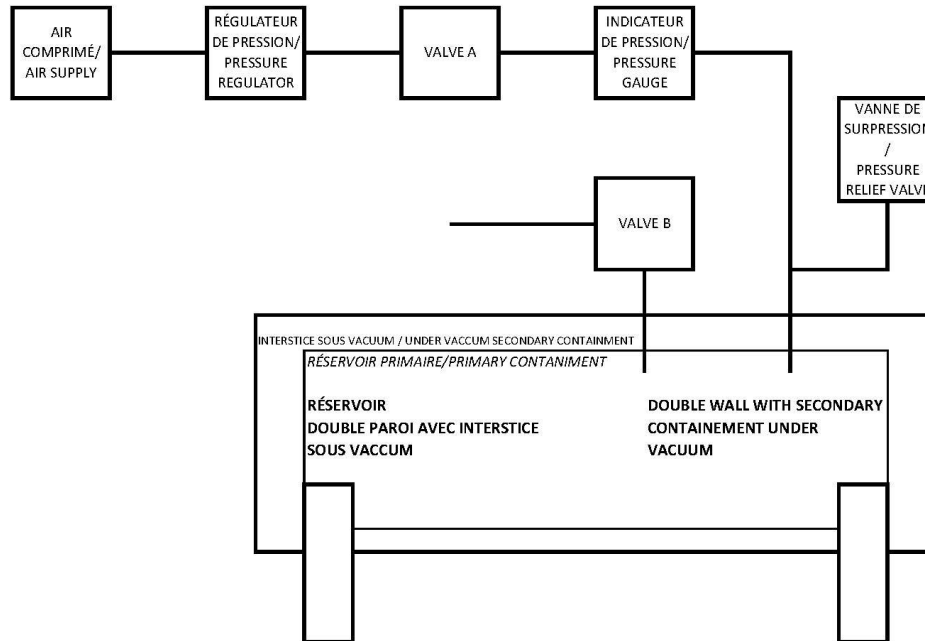
Test réservoir primaire

- 1) Installez la tuyauterie de test tel que la figure 3. Fermer la valve A. Sceller temporairement les ouvertures restantes pour maintenir la pression. Assurez-vous que l'air comprimé est fermé.
- 2) Réglez le régulateur de pression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 3) Réglez la vanne de surpression à la pression prescrite au tableau 1 à la section 2.3.
- 4) Assurez-vous que la valve A est fermée.
- 5) Assurez-vous que la valve B est ouverte.
- 6) Ouvrir l'air comprimé.
- 7) Ouvrir graduellement la valve A.
- 8) Fermez graduellement la valve B et lire attentivement la pression du réservoir sur l'indicateur.
- 9) Lorsque la pression a atteint la pression recommandée, fermez la valve d'admission A. Assurez-vous que la valve B soit complètement fermée.
- 10) Procédez au test de détection de fuites en aspergeant du liquide de détection de fuites spécifiquement conçu à cette fin sur toutes les soudures et ouvertures. **AUCUNE FUITE N'EST PERMISE et en cas de fuite, le réservoir NE PEUT PAS être mis en service.**
- 11) Une fois que le test de détection de fuite est passé, dépressurisez le réservoir en ouvrant doucement la valve B.
- 12) Une baisse constante de la lecture de la pression du réservoir primaire indique qu'il y a une fuite sur le réservoir. Vérifier la pression pour au moins 1 heure. **AUCUNE fuite n'est permise et en cas de fuite, le réservoir ne peut pas être mis en service.**

Test de l'interstice

Aucun test ne doit être fait sur l'interstice. L'étanchéité de celui-ci doit être monitoré en faisant la lecture du vacuum sur le cadran à l'avant du réservoir.

Le représentant de l'entrepreneur installateur qualifié ayant procédé à l'inspection DOIT compléter, dater et signer le formulaire « Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d'inspection à l'installation et à la mise en service » comme preuve d'inspection complétée et de conformité du réservoir.



*Figure 3 Double wall with secondary containment under vacuum tank pressurizing procedure -
Procédure test de pression pour réservoir double paroi avec interstice sous vacuum*

This is a suggested piping configuration; your final set up may differ from the one shown in Figure 2. This setup and procedure are only suited for **double wall or double bottom tanks with interstice under vacuum.**

Ceci est un montage suggéré ; votre montage final peut différer de celui indiqué ci-dessus. Ce montage et cette procédure sont valide seulement pour les réservoirs **double paroi avec interstice sous vacuum.**

2.4 Ordinary and emergency vents installation – Installation des événements ordinaires et d'urgence

WARNING

EACH TANK MUST BE FITTED WITH NORMAL AND EMERGENCY VENTS. For single wall CAN/ULC-S601-14 tanks, the primary tank MUST be fitted with a normal and emergency vents. For double wall CAN/ULC-S601-14 tanks, the primary tank MUST be equipped with a normal and emergency vents and the interstice with at least one emergency vent.

To identify the vent openings, locate the decals shown below.

NORMAL VENTS PRIMARY CONTAINMENT

**INSTALLER L'ÉVENT ATMOSPHÉRIQUE
AVANT DE METTRE EN OPÉRATION.
NE PAS FERMER HERMÉTIQUE, NI
UTILISER POUR UNE AUTRE APPLICATION.
NORMAL VENT SHALL BE INSTALLED
PRIOR TO USE, DO NOT PLUG OR USE
FOR ALTERNATE PIPING**

INTERSTICE EMERGENCY VENTS

**ÉVENT D'URGENCE DE L'INTERSTICE,
NE PAS ENLEVER
INTERSTICE EMERGENCY VENTING,
DO NOT REMOVE**

ATTENTION

CHAQUE RÉSERVOIR DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ D'ÉVÉNEMENTS NORMAUX ET D'URGENCE. Pour les réservoirs simple paroi CAN/ULC-S601-14, le réservoir primaire DOIT être équipé d'événements normal et d'urgence. Pour les réservoirs double paroi CAN/ULC-S601-14, le réservoir primaire DOIT être équipé d'événements normal et d'urgence, puis l'interstice d'un événement d'urgence au minimum.

Pour identifier les ouvertures pour événements, localisez les autocollants suivants.

ÉVÉNEMENTS NORMAUX RÉSERVOIR PRIMAIRE

**INSTALLER L'ÉVENT ATMOSPHÉRIQUE
AVANT DE METTRE EN OPÉRATION.
NE PAS FERMER HERMÉTIQUE, NI
UTILISER POUR UNE AUTRE APPLICATION.
NORMAL VENT SHALL BE INSTALLED
PRIOR TO USE, DO NOT PLUG OR USE
FOR ALTERNATE PIPING**

ÉVENT D'URGENCE INTERSTICE

**ÉVENT D'URGENCE DE L'INTERSTICE,
NE PAS ENLEVER
INTERSTICE EMERGENCY VENTING,
DO NOT REMOVE**

2.5 Installation and commissioning inspection sheet – Feuille d’inspection à l’installation et à la mise-en-service

INSPECTION À INSTALLATION ET À LA MISE EN SERVICE D'UN RÉSERVOIR TANK INSPECTION AT INSTALLATION AND COMMISSIONING	
Entreprise responsable de l'installation comme entrepreneur installateur qualifié (Nom et adresse) Company responsible for the installation as a qualified installation contractor (Name and Address)	Propriétaire- usager du réservoir (Nom et adresse) Tank owner-operator (Name and address)
Numéro de série du réservoir / Tank serial Number	Date d'installation (AA/MM/JJ) / Date of installation (YY/MM/DD)

Vérification de l'extérieur du réservoir Exterior condition check	Libre de défauts Free of defects	See section Voir section
A. Bosses visibles sur le réservoir Visible dents on tank		5.2
B. Égratignures et marques de frottements Scratch and signs of rubbing on tank		5.2
C. Rouille apparente ou rouille sous la peinture Visible rust and or rust blisters		5.3
D. Joints de soudure endommagés ou craqués Weld joint damaged or cracked		5.4
E. Supports de réservoir endommagés Tank supports damaged		5.7
F. Autres défauts, dommages ou obstructions sur le réservoir pouvant causer des fuites ou déversements. Any other defects on the tank that could lead to leaks.		5.1

L'entrepreneur installateur qualifié a consulté les autorités locales ainsi que le Manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien et assure que l'installation répond à toutes les lois, réglementations, normes et standards des autorités légales où le réservoir est installé. Le réservoir est libre de bosses, égratignures, marques de frottement, rouille, dommages ou obstructions telles que « A », « B », « C », « D », « E », « F », qui pourraient conduire à utilisation dangereuse du réservoir, à des dommages quelconque ou à des fuites ou déversements éventuels. Il peut donc être installé puis testé par pression pour la détection de fuites avant d'être mis en service, tel que prescrit aux sections «2.2 et 2.3 ».

The qualified installation contractor has consulted local authorities, Desjardins' Installation, Commissioning, Use and Maintenance Guide and ensures that the installation complies with all laws, regulations, norms and standards of the legal authorities where the tank is installed. The tank is free of dents, scratches, rub marks, rust, damage or obstructions such as "A", "B", "C", "D", "E", "F", which could lead to unsafe use the tank, to any damage or eventual leaks or spills. The tank can be installed and tested by pressure to detect leaks before being commissioned as prescribed in sections "2.2 and 2.3".

Nom de l'installateur / Name of installer Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized	Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)
Propriétaire- usager du réservoir / Tank owner-operator Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized	Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)

Test de pression du réservoir Tank pressure test		
G.	Le réservoir est totalement libre de fuites The tank is totally free of leaks	2.3
H.	Évents primaires et d'urgence non obstrués Non obstructed vents	5.8
I.	Réservoir dépressurisé The tank is depressurized	2.3

Un test de détection de fuites par pression a été effectué à l'installation et à la mise en service du réservoir par un installateur qualifié. Le réservoir est totalement libre de fuites, tel que « G » et peut donc être mis en service en toute sécurité. Après le test de pression, les évents ont été installés et vérifiés tel que « H ». L'installateur assure également que le réservoir est dépressurisé tel que « I ».

A leak detection pressure test was carried out at the installation and commissioning service by a qualified contractor installer. The tank is completely free of leaks, such as "G" and can therefore be operated safely. After the pressure test, the vents have been installed and verified as "H". The installer also ensures that the container is depressurized as "I".

Nom de l'installateur / Name of installer Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized	Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)
Propriétaire- usager du réservoir / Tank owner operator Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized	Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)

COPIES ADDITIONNELLES DU FORMULAIRE DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET / ADITONNAL COPIES OF THIS FORM AVAILABLE ON OUR WEBSITE

⚠ DANGER

It is forbidden to proceed to the installation or commissioning of a storage tank by another person than by a qualified contractor installer with a staff in possession of the required knowledge and experience for the proper and safe installation of a CAN/ULC-S601-14 above ground storage tank, in order to ensure a safe use of the storage tank.

A default to comply in their entirety with all guidelines, directives, instructions and recommendations contained in this Manual may cause damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, or physical damages including serious injuries or even death. *Les Industries Desjardins Ltée* disclaims any liability for any damages whatsoever incurred and the warranty will become void and inapplicable.

The owner-user **MUST** contact a qualified contractor installer for the installation and commissioning of the storage tank. Keep this duly signed form, as *Les Industries Desjardins Ltée* reserves the right to request a copy thereof. This form is the proof that inspections by qualified persons were carried out and that the storage tank was installed and commissioned by a qualified contractor installer.

⚠ DANGER

Il est interdit de procéder à l'installation ou à la mise en service d'un réservoir par une personne autre que par un entrepreneur installateur qualifié, disposant du personnel ayant les connaissances et l'expérience requise dans l'installation adéquate et sécuritaire d'un réservoir hors-sol CAN/ULC-S601-14, et ce en vue d'assurer une utilisation sécuritaire du réservoir.

Un défaut de respecter dans leur intégralité toutes les consignes, directives, instructions et recommandations et instructions contenues dans le manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien peut causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. *Les Industries Desjardins Ltée* se dégage de toute responsabilité de dommages causés, quels qu'ils soient et la garantie devient alors nulle et non applicable.

Le propriétaire-usager **DOIT** contacter un entrepreneur installateur qualifié pour l'installation et la mise en service du réservoir. Conserver ce formulaire dûment signé car *Les Industries Desjardins Ltée* se réserve le droit d'en exiger copie. Cette fiche est la preuve que des inspections ont été effectuées par des personnes qualifiées et que le réservoir a été installé et mis en service par un entrepreneur installateur qualifié.

3 Operation – Fonctionnement

Before intending to use the CAN/ULC-S601-14 petroleum above ground storage tanks, you **MUST** read the General safety section of this manual as well as all locally applicable laws, regulations, codes and standards. The security measures set forth in this Manual **MUST** be followed without exception.

Avant d'utiliser le réservoir d'entreposage hors-sol CAN/ULC-S601-14, le propriétaire-usage et toute personne ayant à utiliser le réservoir **DOIT** lire attentivement la section « Directives de sécurité générales ». Le propriétaire-usager **DOIT** également vérifier la Règlementation locale applicable auprès des autorités locales avant l'utilisation.

The "Operation" section shows the initial checks and inspections to be performed before each refueling. **It is MANDATORY to conduct these inspections to extend the useful life of the equipment and ensure safe operation.**

La section « Fonctionnement » indique les vérifications et inspections initiales à effectuer avant chaque remplissage du réservoir. **Il est OBLIGATOIRE de procéder à ces inspections pour prolonger la vie utile de l'équipement et d'assurer une opération sécuritaire.**

Summary list

Item	Inspection/entretien
Tank integrity	Fill up the «Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service »
Safety	Locate the nearest fire extinguisher and check its accessibility.
	Locate the nearest fire blanket and check its accessibility.
	Locate the nearest spill control kit and check its accessibility.
	Revise your spill and leak control procedure.
Plumbing and accessories	Procéder aux vérifications avant utilisation de chaque composante équipée sur le réservoir.

Liste sommaire

Item	Inspection/entretien
Intégrité du réservoir	Remplir la « Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service »
Sécurité	Localisez l'extincteur le plus près et vérifiez l'accessibilité.
	Localisez la couverture anti-feu de même que tout autre équipement d'incendie les plus près et vérifiez l'accessibilité.
	Localisez la trousse anti-déversement la plus proche et vérifiez l'accessibilité.
	Réviser votre procédure de contrôle de déversement et fuites.
Plomberie et accessoires	Procédez aux vérifications avant utilisation de chaque composante équipée sur le réservoir.

⚠ WARNING

If you spot a leak or spill, empty the tank immediately into a suitable container, then begin your leaks and spill control procedure. You shall contact your local authorities immediately.

⚠ ATTENTION

Si vous apercevez une fuite ou un déversement, videz le réservoir immédiatement dans un contenant approprié, puis entreprenez votre procédure de contrôle des fuites et déversements. Vous devez contacter les autorités locales immédiatement.

⚠ DANGER

Do not fill the tank when the distribution unit is under function, because hazards such as explosion may occur and could cause damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as any physical damages, including serious injuries or even death.

⚠ DANGER

Ne pas remplir le réservoir si l'appareil de distribution est en marche car des dangers notamment d'explosion peuvent survenir et ainsi causer des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont des blessures graves ou u même la mort.

4 Maintenance – Entretien

Before maintenance of the CAN/ULC-S601-14 above ground storage tank, the owner-user as well any person in charge of the maintenance **MUST** carefully read the section « General safety directives ». The owner-user **MUST** also verify the Locally applicable legislation with the local authorities prior to maintenance.

Avant d'entretenir le réservoir d'entreposage hors-sol CAN/ULC-S601-14, Le propriétaire-usager et toute personne ayant à faire l'entretien **DOIT** lire attentivement la section « Directives de sécurité générales ». Le propriétaire-usager **DOIT** également vérifier la Règlementation locale applicable auprès des autorités locales avant l'entretien.

DANGER

The Locally applicable legislation may among others provides for obligations or recommendations related to the frequency of, required qualifications and maintenance procedures for the maintenance of inner and outer storage tanks as the one subject to this Manual. Knowledge of this Locally applicable legislation is mandatory for the owner-user as well as for any person in charge of the maintenance of the storage tank. Among others, if the owner-user does not have any staff in possession of the required qualification and necessary knowledge, it is **MANDATORY** to liaise with a specialized inspector in order to proceed to the inspection and maintenance of the storage tank. Inspection and maintenance of the storage tank **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge for such inspections, among other to avoid any damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods or physical damages including serious injuries or even death.

Fill up the form “Periodic in-service inspection sheet – Feuille d’inspection périodique en service” according to the frequency required by the form or by **The Locally applicable legislation frequency obligations or recommendations , whichever comes first.**

Keep the history of your inspection records safely. These forms are proof that the inspections were conducted by qualified personnel and the tank can be used safely. *Les Industries Desjardins Ltée.* reserves the right to require a copy of the form, in particular in case of warranty claims or if its liability could be sought.

DANGER

La Règlementation locale applicable peut notamment prévoir des obligations ou recommandations relativement aux fréquences, qualifications requises et procédures d'entretien de l'intérieur et de l'extérieur de réservoirs comme celui visé par le présent Manuel. La connaissance de cette Règlementation locale applicable est obligatoire pour le propriétaire-usager tout comme pour toute personne chargée de l'entretien du réservoir, notamment pour assurer la conformité avec la planification, les procédures et les exigences d'inspection. Si le propriétaire-usage ne dispose pas de personnel ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections, il est **OBLIGATOIRE** de communiquer avec un inspecteur spécialisé afin d'effectuer l'inspection du réservoir et procéder à son entretien. Les inspections et l'entretien du réservoir **DOIVENT** être **OBLIGATOIREMENT** effectués par une personne qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections, notamment pour éviter tout dommage à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.

Remplir la fiche d'inspection « Periodic in-service inspection sheet – Feuille d’inspection périodique en service » selon la fréquence requise par la fiche ou selon **la Règlementation locale applicable, selon la première éventualité.**

Conserver l'historique de vos fiches d'inspections en sécurité. Ces fiches sont la preuve que des inspections ont été conduites par des personnes qualifiés et que le réservoir peut être utilisé en toute sécurité. *Les Industries Desjardins Ltée* se réserve le droit d'exiger copie des formulaires d'inspection effectuées, notamment au cas de réclamation sous garantie ou au cas où sa responsabilité pourrait être recherchée.

4.1 Periodic in-service inspection sheet – Feuille d’inspection périodique en service

INSPECTION ET ENTRETIEN PÉRIODIQUE D'UN RÉSERVOIR CAN/ULC-S601-14 LES INDUSTRIES DESJARDINS LTÉE. INSPECTION AND PERIODIC MAINTENANCE OF A LES INDUSTRIES DESJARDINS LTÉE. CAN/ULC-S601-14 TANK			
Entreprise responsable de l'inspection et de l'entretien du réservoir (Nom et adresse) Company in charge of tank inspection and maintenance (Name and address)			
Numéro de série du réservoir / Tank Serial Number		Date d'inspection (AA/MM/JJ) Inspection date (YY/MM/DD)	
Vérification de l'extérieur du réservoir Exterior condition check	Fréquence Period	Free of defects Libre de défauts	See Voir
Quelquonque fuites ou risque de fuites Any spill or risk of spillage	1		5.1
Bosses, égratignures et marques de frottement visible sur le réservoir Dents, scratches and sign of rubbing on tank	1		5.2
Rouille apparente et ou rouille sous la peinture Visible rust and or rust blisters	1		5.3
Joint de soudure endommagés et ou craqués Weld joint damaged and or cracked	1		5.4
Propreté du réservoir et de son environnement Cleanliness of the tank and its surrounding	1		0
Présence d'eau dans le réservoir et ou interstice Presence of water inside the and or interstice	1		5.6
Supports de réservoir endommagés Tank supports damaged	2		5.7
Évents obstrués Obstructed vents	2		5.8
Insignes d'avertissement absent ou illisible dans son intégralité Warning decals absent or totally or partially unreadable	2		5.9
1 : TOUTES LES 2 SEMAINES ET OU À CHAQUE REMPLISSAGE/ EACH 2 WEEKS AND OR EACH FILL UP 2 : À CHAQUE MOIS/ EACH MONTHS			
Une inspection visuelle approfondie par une personne qualifiée a été effectuée. Le réservoir est libre de bosses, égratignures, marques de frottement, rouille, dommages ou obstructions qui pourraient conduire à une fuite ou déversement. Le réservoir est libre de défaut qui pourraient conduire à utilisation dangereuse du réservoir, à des dommages quelconques ou à des fuites ou déversements éventuels et peut donc être utilisé en toute sécurité. A thorough visual inspection by a qualified person has been made. The tank is free of dents, scratches, rub marks, rust, damage or obstructions that could lead to a leak or spill. The tank is free of defect that could lead to dangerous use of the tank, to any damage, leaks or spills and can be used safely.			
Nom de l'inspecteur / Name of inspector Par / By _____ (nom/name), Dûment autorisé / Duly authorized		Signature et date (AA/MM/JJ) / Signature and date (YY/MM/DD)	
COPIES ADDITIONNELLES DU FORMULAIRE DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET / ADITONNAL COPIES OF THIS FORM AVAILABLE ON OUR WEBSITE			



Inspection and maintenance of the storage tank **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge for such inspections, among other to avoid any damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods or physical damages including serious injuries or even death. Among others, if the owner-user does not have any staff in possession of the required qualification and necessary knowledge, it is **MANDATORY** to liaise with a specialized inspector in order to proceed to the inspection and maintenance of the storage tank. Keep the history of your inspection records safely. These forms are proof that the inspections were conducted by qualified personnel and the tank can be used safely. *Les Industries Desjardins Ltée.* reserves the right to require a copy of the form, in particular in case of warranty claims or if its liability could be sought.



Les inspections et l'entretien du réservoir **DOIVENT** être **OBLIGATOIREMENT** effectués par une personne ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections, notamment pour éviter tout dommage à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. Si vous n'êtes pas qualifié et n'avez pas les connaissances nécessaires, il est **OBLIGATOIRE** de communiquer avec un inspecteur spécialisé afin d'effectuer l'inspection du réservoir et procéder à son entretien. Conserver l'historique des fiches d'inspections en sécurité. Ces fiches sont la preuve que des inspections ont été conduites par des personnes qualifiées et que le réservoir peut être utilisé en toute sécurité. *Les Industries Desjardins Ltée* se réserve le droit d'exiger copie des formulaires d'inspection effectuées, notamment au cas de réclamation sous garantie ou au cas où sa responsabilité pourrait être recherchée.

5 Annexes – Annexes

5.1 Identify spill or risk of spillage – Identifier les risques de fuites ou de déversements

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information found in this section of identification of leaks and spills potential risks. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Les Industries Desjardins Ltée. is not responsible for any accessories or plumbing added to the tank as well as anything else bought from anyone else than *Les Industries Desjardins Ltée.* It is the owner-operator's responsibility to inspect and maintain accessories, plumbing and their components according to the requirements and recommendations of their manufacturer and local authorities. Here are two common examples of inspection errors that increase the risk of leaks and spills. **DO NOT LIMIT** your inspections to these two.

1) Improper knowledge of tank inspection

The external condition of the tank **MUST** be controlled by thorough visual inspections as required by the "Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service." It **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

DANGER

Inspection and maintenance of the storage tank **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge for such inspections, among other to avoid any damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods or physical damages including serious injuries or even death. Among others, if the owner-user does not have any staff in possession of the required qualification and necessary knowledge, it is **MANDATORY** to liaise with a specialized inspector in order to proceed to the inspection and maintenance of the storage tank.

2) No records of tank periodic inspections

The external condition of the tank **MUST** be controlled by thorough visual inspections as required by the "Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service" It is mandatory that the owner-operator keeps a complete history of the condition of the tank. In case of discovery of a missing inspection from any kind, in any way, empty the tank immediately in a suitable container and conduct a full inspection by a person having the required qualifications and expertise to undertake these complete inspections. The tank **MUST** be certified safe for use before returning to service.

DANGER

If the owner-user does not keep a complete tank inspection history, this will leave the tank in an unsafe condition. It will be impossible to ensure that mandatory inspections have been carried out. This

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section d'identification de risques de fuites et déversements. Il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

Les Industries Desjardins Ltée. n'est responsable d'aucun accessoire ou plomberie ajoutée au réservoir par toute personne et acheté de toute autre personnes que *Les Industries Desjardins Ltée.* Il est de la responsabilité du propriétaire-usager d'inspecter et d'entretenir les accessoires, plomberie et leurs composantes selon les exigences et recommandations de leur manufacturier et des autorités locales. Voici deux exemples communs d'erreurs d'inspections qui augmentent le risque de fuites et déversements. **NE LIMITEZ PAS** vos inspections à ces deux éléments.

1) Connaissances insuffisantes de l'inspection de réservoirs

La condition extérieure du réservoir **DOIT** être contrôlée par des inspections visuelles approfondies comme requis par la «Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service ». Elle **DOIT** être effectuée par une personne ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections.

DANGER

Les inspections et l'entretien du réservoir **DOIVENT** être **OBLIGATOIREMENT** effectués par une personne ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections, notamment pour éviter tout dommage à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. Si vous n'êtes pas qualifié et n'avez pas les connaissances nécessaires, il est **OBLIGATOIRE** de communiquer avec un inspecteur spécialisé afin d'effectuer l'inspection du réservoir et procéder à son entretien.

2) Aucun historique d'inspection périodique

La condition extérieure du réservoir **DOIT** être contrôlée par des inspections visuelles approfondies comme requis par la «Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service». Il est obligatoire que le propriétaire-usager conserve l'historique complet de la condition du réservoir. Au cas de découverte qu'une inspection, quelle qu'elle soit, n'a été faite sur le réservoir, videz immédiatement le réservoir dans un contenant approprié et procédez à une inspection complète par une personne ayant les qualifications requises et connaissances nécessaires pour procéder à ces inspections. Le réservoir **DOIT** être certifié sécuritaire pour utilisation avant de retourner en service.

DANGER

Si le propriétaire-usager ne conserve pas d'historique d'inspection du réservoir, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Il sera impossible de s'assurer que les

Annexes

will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death. Keep the inspections records in safety. Les Industries Desjardins Ltée reserves the right to require copies of the inspection forms, in particular in the event of a claim under warranty or in case its liability could be sought.

inspections obligatoires ont été effectuées. Une telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. Conserver l'historique des fiches d'inspections en sécurité. Les Industries Desjardins Ltée se réserve le droit d'exiger copie des formulaires d'inspection effectuées, notamment au cas de réclamation sous garantie ou au cas où sa responsabilité pourrait être recherchée.

5.2 Dents, scratches and signs of rubbing on tank – Bosses, égratignures et marques de frottement visible sur le réservoir

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. There is a multitude of types of bumps, scratches, rub marks or other damages on the tanks. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Il existe une multitude de types de bosses, d'égratignures, signes de frottement ou autres dommages sur les réservoirs. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

Here are two common examples that highly increase the risk of leaks and spills. **DO NOT LIMIT** your inspections only to these examples.

Voici deux exemples communs qui augmentent considérablement le risque de fuites et déversements. **NE LIMITEZ PAS** vos inspections seulement à ces exemples.



DANGER

Before installing and commissioning the tank, if any bump, scratch or abrasion marks is detected, **DO NOT INSTALL AND COMMISSION** the tank. If the tank is already in service, **EMPTY** the tank immediately in a suitable container. Immediately contact *Les Industries Desjardins Ltée.* for further instructions. **DO NOT** repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. Otherwise, this will lead to unsafe condition of use of the storage tank. This will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death. *Les Industries Desjardins Ltée.* expressly disclaims any liability for whatever damages to the tank, if it is not other than a Manufacturing Defect covered by the warranty, or if the damage was caused to the tank after delivery through *Les Industries Desjardins Ltée.* under the delivery terms agreed upon sale.

DANGER

Avant l'installation et la mise en service, si une quelconque bosse, égratignure ou marque de frottement est détectée, **NE PAS INSTALLER NI METTRE EN SERVICE** réservoir. Si le réservoir est en service, **VIDER** le réservoir immédiatement dans un contenant approprié. Contactez immédiatement *Les Industries Desjardins Ltée.* pour les instructions nécessaires. **NE PAS** réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée.* Autrement, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Cette telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. *Les Industries Desjardins Ltée.* n'assume aucune responsabilité pour de tels dommages au réservoir, s'il ne s'agit pas de défauts de fabrication couverts par la garantie, ou si ces dommages ont été causés au réservoir après sa livraison par *Les Industries*

5.3 Visible rust and or rust blisters – Rouille apparente et ou rouille sous la peinture

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. There is a multitude type of apparent rust or rust under the paint on tanks. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Il existe une multitude de type de rouille apparente ou rouille sous la peinture sur les réservoirs. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

Here are two common examples of apparent rust and rust under the paint that significantly increase the risk of leaks and spills. **DO NOT LIMIT** your inspections in these two examples.

Voici deux exemples communs de rouille apparente et rouille sous la peinture qui augmentent considérablement le risque de fuites et déversements. **NE LIMITEZ PAS** vos inspections à ces deux exemples.

1) Abnormal corrosion or paint film detachment

In the case of rust caused by premature paint detachment of a tank recently manufactured, this probably indicates a paint application problem or contamination of the surface with chemicals. A surface to which the paint has come off may rust quickly and eventually perforate, increasing the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death

1) Rouille ou détachement de la peinture

Dans le cas de rouille suite au détachement de la peinture d'un réservoir fabriqué récemment, ceci indique probablement une erreur d'application de peinture ou une contamination de la surface avec des produits chimiques. Une surface pour laquelle la peinture s'est détachée risque de rouiller plus rapidement et éventuellement de perforer, augmentant les risques de fuites et déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.

2) Corrosion blisters

In the case of the formation of rust blisters under the paint, it will result in rapid decomposition of the thickness of steel increasing the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.

2) Rouille sous la peinture

Dans le cas de la formation de bulles de rouille sous la peinture, ceci entraînera une décomposition rapide de l'épaisseur de l'acier augmentant ainsi les risques de perforations et fuites et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.



⚠ DANGER

In any case, before installing and commissioning, if the inspection shows any sign of visible rust or rust under the paint, **DO NOT INSTALL AND COMMISSION** the tank. If the tank is already in service, **EMPTY** the tank immediately in a suitable container. Immediately contact *Les Industries Desjardins Ltée.* for further instructions. **DO NOT** repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. Otherwise, this will lead to unsafe condition of use of the storage tank. This will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death. *Les Industries Desjardins Ltée.* expressly disclaims any liability for whatever damages to the tank, if it is not other than a Manufacturing Defect covered by the warranty, by which only covers the perforation of the tank by rust.

⚠ DANGER

Dans tous les cas, avant l'installation et la mise en service, si l'inspection démontre un quelconque signe de rouille apparente ou de rouille sous la peinture, **NE PAS INSTALLER NI METTRE EN SERVICE** le réservoir. Si le réservoir est en service, **VIDER** le réservoir immédiatement dans un contenant approprié. Contactez immédiatement *Les Industries Desjardins Ltée.* pour les instructions suivantes. **NE PAS** réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée.* Autrement, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Une telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. *Les Industries Desjardins Ltée.* n'assume aucune responsabilité pour de tels dommages au réservoir, s'il ne s'agit pas de défauts de fabrication couverts par la garantie, laquelle se limite à la perforation du réservoir par la rouille.

5.4 Weld joints damaged and or cracked – Joints de soudure endommagés et ou craqués

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. There are a multitude of types of damaged or cracked welds on the tanks. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Il existe une multitude de types de joints de soudure endommagés ou fissurés sur les réservoirs. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

⚠ DANGER

Before installing and commissioning the tank, if any sign of stress or cracks in the welds of the tank, supports the tank or openings, **DO NOT INSTALL AND COMMISSION** the tank. If the tank is already in service, **EMPTY** the tank immediately in a suitable container. Immediately contact *Les Industries Desjardins Ltée.* for further instructions. **DO NOT** repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. Otherwise, this will lead to unsafe condition of use of the storage tank. This will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death. *Les Industries Desjardins Ltée.* expressly disclaims any liability for whatever damages to the tank, if it is not other than a Manufacturing Defect covered by the warranty, or if the damage was caused to the tank after delivery through *Les Industries Desjardins Ltée.* under the delivery terms agreed upon sale.

⚠ DANGER

Avant l'installation et la mise en service, s'il y a un signe de stress ou de fissures sur les soudures du réservoir, des supports du réservoir ou des ouvertures, **NE PAS INSTALLER NI METTRE EN SERVICE** le réservoir. Si le réservoir est en service, **VIDER** le réservoir immédiatement dans un contenant approprié. Contactez immédiatement *Les Industries Desjardins Ltée.* pour les instructions suivantes. **NE PAS** réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée.* Autrement, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Une telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et de déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. *Les Industries Desjardins Ltée.* n'assume aucune responsabilité pour de tels dommages au réservoir, s'il ne s'agit pas de défauts de fabrication couverts par la garantie, ou si ces dommages ont été causés au réservoir après sa livraison par *Les Industries Desjardins Ltée.* aux termes des modalités de livraison convenues lors de la vente.

Annexes

5.5 Cleanliness of the tank and its surrounding and free access at all times – Propreté du réservoir et de son environnement et accès dégagé en tout temps

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. The tank and its surroundings **MUST** be kept clean and easily accessible at all times. It is important to clean and inspect the foundations, supports and the exterior the tank to quickly locate any sign of leakage or spillage. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge..

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Le réservoir et son espace **DOIT** être conservé propre et facilement accessible, en tout temps. Il est important de nettoyer et d'inspecter les fondations, les supports et l'extérieur du réservoir pour localiser rapidement tout signe de fuite ou déversement. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

DANGER

A clean tank surrounding **MUST** be maintained at all times. After strong winds, rain, freezing rain or snow, the tank and its surroundings **MUST** be cleaned immediately. Leaving a tank covered in dirt, ice or snow can compromise the effectiveness of your inspections and your leak and spill control procedure. This can highly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.

DANGER

Un environnement propre tout autour du réservoir **DOIT** être maintenu en tout temps. Après de forts vents, pluie, pluie verglaçante ou neige, le réservoir et son espace **DOIVENT** être nettoyés. Laisser un réservoir couvert de saleté ou recouvert de glace ou de neige, peut compromettre l'efficacité d'une inspection et de votre procédure de contrôle des fuites et déversements. Une telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et déversements, de même que les dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.

5.6 Presence of water inside the tank or interstice – Présence d'eau dans le réservoir ou l'interstice

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. The tank and its interstice **MUST** be kept free of water at all time. Frequently check if there is water in the tank and remove it immediately. There are multiple problems associated with the presence of water inside the tank. The presence of water could degrade flammable and combustible liquid product in the tank, clog filters and accessories and damage the tank by accelerating the rate of corrosion from the inside. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Le réservoir et son interstice **DOIVENT** être conservés libre d'eau. Vérifiez fréquemment s'il y a présence d'eau dans le réservoir et retirez-la immédiatement. Il y a de multiples problèmes associés avec la présence d'eau à l'intérieur du réservoir. Cette présence d'eau pourrait notamment dégrader le produit inflammable et combustible sous forme liquide contenu dans le réservoir, boucher les filtres et accessoires et endommager le réservoir en accélérant la vitesse de corrosion de l'intérieur. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

If water is detected in your tank, it **MUST** be removed immediately and properly disposed as it has been contaminated with flammable and combustible liquid products in the tank, all in accordance with applicable local and Regulations and employing qualified personnel who possess the necessary knowledge and equipment. Refer to the standard " STI: Keeping water out of your storage system ". Be aware that water can enter or be formed in the tank by the delivery of your flammable and combustible liquid product, by seals, by vents, by condensation caused by temperature variations, etc.

Si de l'eau est détectée dans votre réservoir, elle **DOIT** être retirée immédiatement et disposée correctement puisqu'elle aura été contaminée par les produits inflammable et combustible sous forme liquide contenus dans le réservoir, le tout en conformité avec la Réglementation locale applicable et en ayant recours à des personnes qualifiées et ayant les connaissances et l'équipement nécessaires. Référer notamment à la norme « STI: Keeping water out of your storage system ». Soyez conscient que l'eau peut entrer ou se former dans le réservoir notamment par la livraison et du remplissage du produit inflammable et combustible sous forme liquide, les joints d'étanchéité, les événements, les écarts de température pouvant causer de la condensation, etc.

DANGER

A water presence verification procedure **MUST** be included in the inspection routine, as required in the "Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service." After heavy rains, you **MUST** check immediately as to whether

DANGER

Une procédure de vérification de présence d'eau **DOIT** être incluse dans la routine d'inspection, comme requis dans la «Periodic in-service inspection sheet – Feuille d'inspection périodique en service». Après de fortes pluies, une vérification **DOIT** être

Annexes

there is presence of water inside the tank. Leaving water inside the storage tank could significantly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.

immédiatement effectuée quant à savoir s'il y a présence d'eau à l'intérieur du réservoir. Laisser de l'eau dans le réservoir pourrait accroître considérablement le risque de fuites et déversements, de même que les dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.

5.7 Tank supports damaged – Support de réservoirs endommagés

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of the information contained in this section. Foundations and tank supports **MUST** prevent any movement of the tank and those located in areas subject to flooding **MUST** also be protected against flotation. This is why it is important that the inspections **MUST MANDATORILY** be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans cette section. Les fondations et les supports du réservoir **DOIVENT** empêcher tout mouvement du réservoir et ceux installés en zone assujettis aux inondations **DOIVENT** également être protégé contre la flottaison. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

DANGER

The tank supports and its foundation must be kept in excellent condition to prevent movement of the tank. **Before installing and commissioning the tank, if any sign of damage to the tank supports or foundation, DO NOT INSTALL AND COMMISSION the tank. If the tank is already in service, EMPTY the tank immediately in a suitable container. Immediately contact *Les Industries Desjardins Ltée.* for further instructions. DO NOT repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. Otherwise, this will lead to unsafe condition of use of the storage tank. This will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death. *Les Industries Desjardins Ltée.* expressly disclaims any liability for whatever damages to the tank, if it is not other than a Manufacturing Defect covered by the warranty, or if the damage was caused to the tank after delivery through *Les Industries Desjardins Ltée.* under the delivery terms agreed upon sale.**

Les Industries Desjardins Ltée are not liable for any damages directly or indirectly attributable to the foundations on which the storage tank will have been installed. In case of any indication or doubt of non-conformity of the foundation or damages caused to the storage tank by the foundations, **DO NOT INSTALL AND COMMISSION the storage tank. DO NOT repair the storage tank without *Les Industries Desjardins Ltée's* written consent. Otherwise, this will lead to unsafe condition of use of the storage tank. In all events, if the storage tank is in service, EMPTY immediately the storage tank in an appropriate container. Contact *Les Industries Desjardins Ltée* as well as the local authorities and the contractor who has preceded to the foundation works. Any problem related to the foundations may significantly increase the leak and spills risks as well as the risk of damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods or physical damages including serious injuries or even death.**

DANGER

Les supports du réservoir et sa fondation doivent être conservés en excellente condition pour prévenir tout mouvement du réservoir. Avant l'installation et la mise en service, en cas d'un quelconque signe d'endommagement des supports, **NE PAS INSTALLER NI METTRE EN SERVICE LE RÉSERVOIR.** Contactez immédiatement *Les Industries Desjardins Ltée.* pour les instructions suivantes. **NE PAS réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée.* Autrement, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Dans tous les cas, si le réservoir est en service, VIDER le réservoir immédiatement dans un contenant approprié. Une telle situation peut augmenter considérablement le risque de fuites et déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. *Les Industries Desjardins Ltée.* n'assume aucune responsabilité pour de tels dommages au réservoir, s'il ne s'agit pas de défauts de fabrication du réservoir couverts par la garantie, ou si ces dommages ont été causés au réservoir après sa livraison par *Les Industries Desjardins Ltée.* Aux termes des modalités de livraison convenues lors de la vente.**

Les Industries Desjardins Ltée. N'assume aucune responsabilité pour tout dommage imputable directement ou indirectement aux fondations sur lesquelles le réservoir aura été installé. Advenant tout signe ou soupçon de non-conformité des fondations ou dommages causés au réservoir par les fondations, **NE PAS INSTALLER NI METTRE EN SERVICE le réservoir. NE PAS réparer le réservoir sans le consentement écrit de *Les Industries Desjardins Ltée.* Autrement, ceci laissera le réservoir dans une condition d'utilisation non sécuritaire. Dans tous les cas, si le réservoir est en service, VIDER le réservoir immédiatement dans un contenant approprié., Contactez *Les Industries Desjardins Ltée.*, de même que les autorités locales et l'entrepreneur ayant procédé aux travaux de fondations. Tout problème quant aux fondations peut augmenter considérablement le risque de fuites et déversements et de dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort.**

Annexes

5.8 Obstructed vents – Événements obstrués ou non libre de mouvement ou de retenue mécaniquement

Every effort has been made by *Les Industries Desjardins Ltée.* to ensure the accuracy and reliability of information found in this section. Vents MUST be maintained in good condition and free movement or any mechanically retained at all times.

Tous les efforts ont été apportés par *Les Industries Desjardins Ltée.* pour assurer l'exactitude et la fiabilité des informations continues dans cette section. Les événements DOIVENT être maintenus en bon état et libres de mouvement ou de toute retenue mécaniquement en tout temps.

DANGER

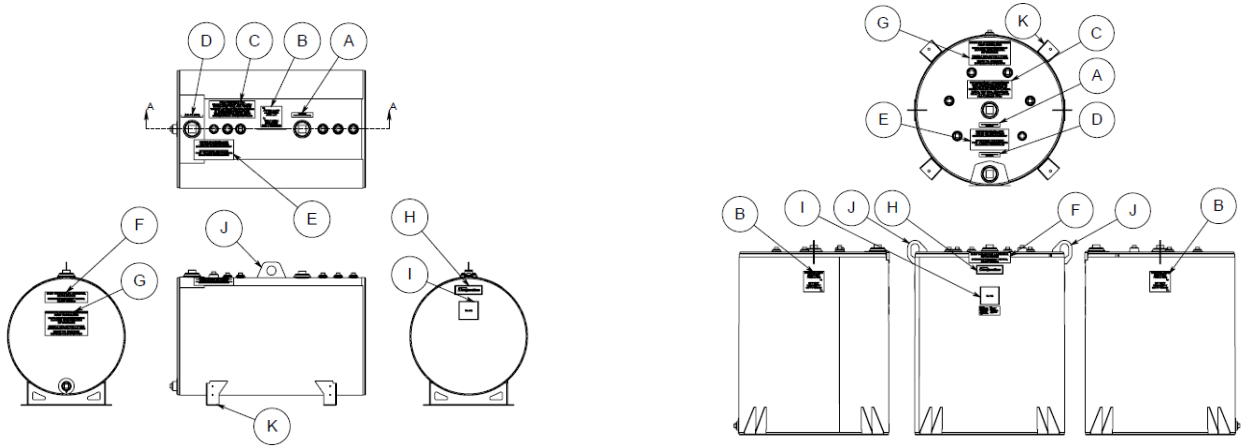
Vents clogged or not free movement or mechanically restraint can dangerously increase or decrease the pressure inside the tank. In case of overpressure, there is a risk of explosion and rupture the tank or any of its accessories. In case of vacuum, the tank or its accessories could also implode. **This will greatly increase the risk of leaks and spills and damages to the environment, the storage tank, installations, equipment and other surrounding goods, as well as physical damages including serious injuries or even death.** This is why it is important that the inspections MUST MANDATORILY be carried out by persons having the required qualification and necessary knowledge.

DANGER

Des événements obstrués ou non libres de mouvement ou de retenue mécaniquement peuvent accroître ou diminuer dangereusement la pression interne du réservoir. En cas de surpression, il y a risque d'explosion et de rupture du réservoir ou de l'un de ces accessoires. En cas de vacuum, le réservoir pourrait aussi imploder. Une telle situation peut ainsi causer des risques de fuite ou de déversement ou des dommages à l'environnement, au réservoir, aux installations, équipements et autres biens à proximité, ou de dommages corporels dont les blessures graves ou même la mort. C'est pourquoi il est important que les inspections soient effectuées par des personnes qualifiées et ayant les connaissances nécessaires.

Annexes

5.9 Safety warnings location – Localisation des messages de sécurité



RÉSERVOIR CYLINDRIQUE, RECTAGULAIRE ET OBLONG/ CYLINDRICAL, RECTAGULAR AND OBOURD TANK

ITEM	ÉQUIPEMENT ORIGINAL ORIGINAL EQUIPMENT	SIMPLE PAROI / SINGLE WALL	DOUBLE PAROI / DOUBLE WALL	DOUBLE FOND / DOUBLE BOTTOM
A	Évent d'urgence primaire. Primary emergency vent	X	X	X
B	Levage à vide seulement. Lift empty only	X	X	X
C	Évent normal primaire. Primary normal vent.	X	X	X
D	Évent d'urgence confinement secondaire. Secondary emergency vent.		X	
E	Surveillance du confinement secondaire. Secondary containment inspection port		X	X
F	Ne pas retirer évent d'urgence. Do not remove emergency vent		X	
G	Consulter l'autorité compétente avant l'installation. Consult with authority prior installation	X	X	X
H	Autocollant manufacturier Manufacturer's decal	X	X	X
I	Autocollant enregistrement CAN/ULC- S601-14. CAN/ULC-S601-14 registration label	X	X	X
J	Crochet de levage Lifting hooks	X	X	X
K	Pattes support Support legs	X	X	X

6 Warranty – Garantie

LES INDUSTRIES DESJARDINS LIMITED PRODUCT WARRANTY

The tanks manufactured by Les Industries Desjardins Ltée. (hereinafter “Desjardins”) are covered by a three (3) year limited warranty, calculated from date of purchase. The Limited Warranty covers manufacturing defects in materials and workmanship only (hereinafter “Manufacturing Defect”). Interstice vacuum drops are covered by a one (1) year limited warranty, calculated from date of purchase.

In the event of a Manufacturing Defect occurring during the warranty period, as a precondition to Desjardins honoring this Limited Warranty, a claim shall be forwarded by the owner of the tank, in writing, during that same period by the owner to Desjardins, at its head office in Canada, via post, fax or email. Claims must be sent to Desjardins as follows:

- Les Industries Desjardins Ltée
79, rue Principale
Saint-André de Kamouraska (Québec)
G0L 2H0, Canada
418-493-2114
Service@idtanks.com

In order for this Limited Warranty to be valid, the owner of the tank under limited warranty must also provide proof of the installation and inspection made prior to commissioning, as well as of all periodic in-service inspection performed since commissioning, in accordance with Desjardins’ Installation, Commissioning, Use and Maintenance Guide. Such proof must be submitted with the warranty claim, as outlined above.

Desjardins will in all cases have the right, at its sole discretion, to inspect the tank suspected of presenting a Manufacturing Defect. The owner, and all other persons and entities in charge of or having control over the access to the tank, shall grant full and immediate access to Desjardins and its representatives, designated subcontractors or agents to be able to perform said inspection.

Desjardins may require the Client to provide digital pictures of the tank, part or component suspected of presenting a Manufacturing Defect, as well as request the return of the tank, parts or components. In such a case, Desjardins will issue a return authorization number (“RAN”) to be stated on the shipping documentation, prior to any shipping. Desjardins reserves its right to refuse the delivery of any equipment, part or component returned without this RAN.

In particular, the Owner acknowledges and agrees that it shall be deemed to have waived the warranty if it has failed to notify Desjardins

GARANTIE LIMITÉE DE PRODUIT LES INDUSTRIES DESJARDINS

Les réservoirs produits par Les Industries Desjardins Ltée. (ci-après “Desjardins”) sont couverts par une garantie limitée de trois (3) ans calculée à partir de la date d’achat. La Garantie Limitée couvre seulement les défauts de fabrication sur les pièces et la main-d’œuvre (ci-après “Défaut de fabrication”). Le vacuum interstitiel (Réservoir double parois) quant à lui est couvert par une garantie limitée de un (1) an calculée à partir de la date d’achat.

Dans l’éventualité d’un Défaut de fabrication se présentant durant la période de garantie et en tant que condition préalable afin que Desjardins honore cette Garantie Limitée, une réclamation écrite devra être envoyée par le propriétaire du réservoir, durant cette même période, au siège de Desjardins au Canada, par la poste, par fax ou par courriel. Les réclamations doivent être envoyées à Desjardins aux coordonnées suivantes :

- Les Industries Desjardins Ltée
79, rue Principale
Saint-André de Kamouraska (Québec)
G0L 2H0, Canada
418-493-2114
Service@idtanks.com

Pour que cette Garantie Limitée soit valide, le propriétaire du réservoir faisant l’objet de la garantie limitée devra également fournir une preuve de l’installation et de l’inspection faites avant la mise en service, ainsi que tous les rapports d’inspections en service produits depuis la mise en service, en conformité avec le Manuel d’installation, de mise en service, d’utilisation et d’entretien de Desjardins. Une telle preuve devra être fournie avec la réclamation de garantie, tel que décrit ci-haut.

Desjardins aura le droit dans tous les cas, à sa seule discrétion, d’inspecter le réservoir soupçonné de présenter un Défaut de fabrication. Le propriétaire, ainsi que toutes les autres personnes et entités en charge du ou ayant un contrôle sur l’accès au réservoir, devront accorder à Desjardins, ses représentants, sous-traitants désignés ou agents l’accès complet et immédiat au réservoir afin qu’ils puissent procéder à une telle inspection.

Desjardins pourra requérir du Client des photos digitales du réservoir, ses pièces ou sous-composantes soupçonnés de présenter un Défaut de fabrication, ainsi que d’exiger un retour du réservoir, ses pièces ou sous-composantes. Dans un tel cas, Desjardins émettra un numéro d’autorisation de retour RAN (“Return Authorization Number”) à être indiqué sur les documents de transport avant toute expédition. Desjardins se réserve le droit de refuser la livraison de tout équipement, pièce ou composantes retourné sans RAN.

Warranty-Garantie

of the alleged Manufacturing Defect within thirty (30) days from its discovery during the warranty period. The client will bear all removal, installation, transportation costs and expenses of the tank, part or component thereof for which inspection at Desjardins' plant in Canada has been requested, as well as if Desjardins elects to repair said tank, part or component at Desjardins' plant in Canada or replace it, all transportation back to the initial installation site, installation and commissioning costs and expenses.

Whenever Desjardins determines, at its sole discretion, that a tank presents a Manufacturing Defect, it will have sole discretion, according to the circumstances, to either:

- repair or have the tank or the defective part(s) or component(s) repaired, either at Desjardins' plant in Canada, on-site at the initial installation site or at any designated Desjardins' subcontractor facilities;
- provide a similar dimension tank or replacement part or component to the owner, either new or refurbished, which replacement tank, part or component shall remain covered by the limited warranty until the expiration of the duration of the warranty applicable on the original tank.
- reimburse to the owner the price originally paid for the defective tank to Desjardins or issue a credit for such amount.

Unless otherwise stated herein, no warranty whatsoever shall apply to the tank or parts and components thereof for which payment of the purchase price has not been received in full by Desjardins.

Nevertheless Desjardins has a responsibility insurance of two millions dollars covering damages that could be occasioned by a manufacturing problem on its tanks, Desjardins expressly disclaims any liability for whatever damages, costs, expenses, losses or any other amount whatsoever in relation with or derived from a cause other than a Manufacturing Defect, and no warranty whatsoever shall apply nor recourses exist, all of which are specifically disclaimed in such cases. In other words, **THERE ARE NO WARRANTIES WHICH EXTEND BEYOND THE DESCRIPTION ON THE FACE HEREOF.** Without limiting the generality of the foregoing, no liability or recourses shall exist and no Limited Warranty coverage shall apply in any of the following cases:

- Improper or faulty installation, commissioning, use or maintenance, including failure to comply with Desjardins' Installation, Commissioning, Use and Maintenance Guide;
- Non-compliance with any danger, warning or other notice regarding the tank, its installation, commissioning, use or maintenance appearing on the tank itself or in Desjardins' Installation, Commissioning, Use and Maintenance Guide;

En particulier, le Propriétaire reconnaît et consent qu'il sera présumé avoir renoncé à la garantie s'il a fait défaut d'aviser Desjardins du Défaut de fabrication allégué à l'intérieur d'un délai de trente (30) jours, calculé à partir du moment de sa découverte durant la période de garantie. En cas de requête d'inspection par Desjardins à son établissement du Canada, tous les coûts et frais d'enlèvement, d'installation et de transport du réservoir, ses pièces ou composantes seront à la charge du client. De même, si Desjardins décide de réparer le réservoir, ses pièces ou composantes à son établissement du Canada, ou de remplacer ces derniers, tous les frais de transport, d'installation et de mise en service au lieu d'installation initial seront à la charge du client.

Lorsque Desjardins détermine, à sa seule discrétion, qu'un réservoir présente un Défaut de fabrication, il aura seule discrétion de décider, selon les circonstances, soit de :

- réparer ou faire réparer le réservoir ou la(les) pièce(s) ou composante(s) défectueux(ses), soit à l'établissement de Desjardins au Canada, au site d'installation initial ou à tout autre établissement d'un sous-traitant désigné par Desjardins;
- fournir un réservoir de dimension similaire ou les pièces ou composantes de rechange au propriétaire, à l'état neuf ou reconditionné. Tel réservoir, pièces ou composantes de rechange demeurera couvert par la garantie limitée jusqu'à l'expiration de la garantie applicable au réservoir original;
- rembourser au propriétaire le prix payé à l'origine à Desjardins pour le réservoir défectueux ou émettre une note de crédit au même montant.

Sauf mention contraire aux présentes, aucune garantie quelle qu'elle soit ne sera applicable à un réservoir ou ses pièces et composantes pour lequel le plein paiement du prix d'achat n'aurait pas été reçu par Desjardins.

Malgré que Desjardins possède une assurance responsabilité de deux millions couvrant les dommages qui pourrait être occasionnés par un défaut de fabrication d'un réservoir, Desjardins décline expressément de toute responsabilité pour quelque dommage, coûts, frais, pertes ou tout autre montant quel qu'il soit en relation avec ou découlant d'une cause autre qu'un Défaut de fabrication et aucune garantie quelle qu'elle soit ne sera applicable, ni aucun recours ne seront disponibles dans de tels cas faisant ici l'objet d'une exclusion expresse. En d'autres mots, **IL N'Y A AUCUNE GARANTIE S'APPLIQUANT AU-DELÀ DE CE QUI EST DECRIE À LA FACE MÊME DES PRÉSENTES.** Sans limiter la généralité de ce qui précède, aucune responsabilité ni aucun recours n'existeront ni aucune couverture en vertu de la Garantie Limitée ne sera applicables advenant l'un des cas suivants :

- Installation, mise en service, utilisation ou entretien inadéquat ou fautif, incluant le défaut de se conformer au Manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien;
- Défaut de conformité avec tout avis de danger, avertissement ou autre notification concernant le réservoir, son installation, mise en service, utilisation ou entretien, apparaissant sur le réservoir lui-

Warranty-Garantie

- Any damage or loss incurred after delivery of the tank by Desjardins (unless Desjardins has specifically agreed to be responsible for such damages or losses as per the terms and conditions of the sales documents of the tank), as well as any damage or loss incurred during or caused by improper or faulty storage, handling, installation, commissioning, use or maintenance;
 - Any negligence, abusive or rough usage, deliberate or intentional action, vandalism or damage caused by any other person, animal, object, vehicle, machine or equipment, or any accessory, part or component not originally sold by Desjardins with the tank;
 - Any damage or loss caused by the storage of incompatible product and/or inadequate environment installation for the production material and/or coating used in the tank manufacturing;
 - Any damage or loss caused by or resulting in all or in part from an accident, fire, explosion, sand, flood/water, lightning, incorrect or insufficient voltage or power surge or other related electrical abnormalities or fluctuations, acts of God and similar events;
 - Any damage or loss caused by modifications, repairs or other work performed by persons other than Desjardins, its personnel or its designated authorized subcontractors, including but not limited, those persons that may have affected the tank's stability or performances, or the impossibility for Desjardins to carry out an inspection due to such a situation;
 - Normal wear and tear;
 - Costs and other expenses arising from the necessity to remove the tank, parts or components thereof, as well as all shipping costs, re-installation or commissioning of the repaired or replacement tank, part or component;
 - Any damage or loss caused by any corrosive fumes, vapours, liquids or other substances; and
 - Similar events.
 - Any plumbing is not covered by this warranty. Even if leak detection test has been made in our plant, it is possible that plumbing sealing be affected by transport and/or handling of products. It is highly recommended to perform a leak detection test on site before start-up. This test has to be done by a competent and approved by local authorities' person and be done following the best practice.
 - Any secondary equipment (level gauge, pump, etc...). Those equipments are warranty under the terms of the original manufacturer. Desjardins warranty does not cover any defect and/or expenses occasioned by the dysfunction of those equipment.
- même ou dans le Manuel d'installation, de mise en service, d'utilisation et d'entretien de Desjardins;
 - Tout dommage ou perte encourue après la livraison du réservoir par Desjardins (sauf si Desjardins a expressément consenti à être responsable pour tel dommage ou perte dans les termes et conditions des documents de vente du réservoir), ainsi que tout dommage ou perte encourue durant ou causé par l'entreposage, la manipulation, l'installation, la mise en service ou l'entretien inadéquat ou fautif;
 - Toute négligence, usage abusif ou brutal, action délibérée ou intentionnelle, vandalisme ou dommage causé par toute autre personne, animal, objet, véhicule, machine ou équipement, ou tout accessoire, pièce ou composante n'ayant pas été vendue à l'origine par Desjardins avec le réservoir;
 - Tout dommage ou perte causée par le stockage d'un produit non compatible et/ou installation dans un environnement inadéquat pour les matériaux de fabrications et/ou revêtement utilisés dans la fabrication du réservoir;
 - Tout dommage ou perte causée par ou résultant, en tout ou en partie, d'un accident, incendie, explosion, sable, inondation/eau, éclair, voltage incorrect ou insuffisant, surtension ou autre anomalie ou fluctuation d'origine électrique, force majeure et autre événements similaires;
 - Tout dommage ou perte causée par des modifications, réparations ou autre travaux réalisés par des personnes autre que Desjardins, son personnel ou les sous-traitants autorisés et désignés incluant, sans limitation, les personnes pouvant avoir affecté la stabilité ou les performances du réservoir, ainsi que dans les cas d'impossibilité pour Desjardins de procéder à une inspection en raison d'une telle situation;
 - Usure normale;
 - Coûts et autre frais résultant de la nécessité d'enlever le réservoir, ses pièces ou composantes, ainsi que tous les frais d'expédition, réinstallation ou mise en service du réservoir, ses pièces ou composantes réparés ou de remplacement;
 - Tout dommage ou perte causée par des fumées, vapeurs, liquides ou autres substances corrosives; et
 - Cas similaires.
 - Toute plomberie n'est pas couverte par cette présente garantie. Bien que des tests d'étanchéités soient effectués en usine, il est possible que l'étanchéité de la plomberie soit affectée par la manipulation et/ou le transport. Il est donc fortement recommandé qu'un test d'étanchéité soit fait sur le site avant la mise en marche. Ce test doit être fait par une personne compétente et reconnue comme tel par les autorités locales, et en suivant les règles de l'art.
 - Tout équipements secondaires (jauge de niveau, pompe etc...). Ces éléments sont garantis selon les termes du manufacturier original.

Warranty-Garantie

Desjardins' liability under this Limited Warranty is limited, in all cases, to an amount equal to the purchase price of the tank found to be defective. IN ALL CASES, NO WARRANTY SHALL APPLY IF THE PURCHASE PRICE OF THE TANK HAS NOT BEEN PAID IN FULL TO DESJARDINS.

THIS LIMITED WARRANTY CONSTITUTES THE SOLE AND EXCLUSIVE WARRANTY OF DESJARDINS ON ITS TANKS AND, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, IS IN LIEU OF ANY OTHER ORAL, WRITTEN, EXPRESS, IMPLICIT, LEGAL, OR ANY OTHER WARRANTY OR REPRESENTATION WHATSOEVER. ALL OTHER IMPLIED WARRANTIES ARE EXCLUDED, INCLUDED THE WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. IN THE EVENT DESJARDINS SHOULD BE DEEMED TO HAVE MADE ANY SUCH WARRANTIES DESPITE THIS SPECIFIC EXCLUSION OF SUCH WARRANTIES, SUCH WARRANTIES SHALL NOT BE EXTENDED BEYOND THE DURATION OF THE LIMITED EXPRESS WARRANTY HEREIN. Desjardins, its directors, officers, employees, agents, subcontractors and affiliated entities, shall in no event be held liable towards the owner or towards any other person for any indirect, incidental, consequential, special or punitive damage, or for any damage or cause not expressly stated in this Limited Warranty, including for loss of income, profits, goodwill and other tangible or non-tangible assets, for environmental damages, for bodily injury, other physical lesion or death, no matter if based on contract, tort, negligence or any other cause of action. Where limitation for incidental or consequential damages or on the duration of an implied warranty is not permitted by law, additional recourses may be available. The foregoing shall apply even if Desjardins has been advised of the possibility of such damages.

In the event that a court of law finds Desjardins liable under this Limited Warranty, notwithstanding Desjardins' above stated disclaimers, exclusions and limitations of liability provisions, it is expressly agreed that Desjardins cannot be held liable for the payment of any sum exceeding the total amount it has received the purchase of the tank presenting a Manufacturing Defect, and the duration of any warranty cannot be extended beyond the above mentioned Warranty Period, regardless of the cause of action.

This Limited Warranty is transferable to the subsequent owner of the tank until expiration of the warranty period based on the original purchase date and upon the limited terms, conditions, limitations, disclaimers and exclusions contained herein.

La garantie de Desjardins ne couvre aucunement la défectuosité et/ou frais occasionnés par la défectuosité de ces équipements

La responsabilité de Desjardins en vertu de cette Garantie Limitée est limitée, dans tous les cas, à un montant égal au prix d'achat du réservoir ayant été trouvé défectueux. DANS TOUS LES CAS, AUCUNE GARANTIE NE SERA APPLICABLE SI LE PRIX D'ACHAT DU RÉSERVOIR N'A PAS ÉTÉ PLEINEMENT PAYÉ À DESJARDINS.

CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE LA SEULE ET UNIQUE GARANTIE DE DESJARDINS SUR SES RÉSERVOIRS ET, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE ORALE, ÉCRITE, EXPRESSE, IMPLICITE, LÉGALE OU TOUTE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION QUELLES QU'ELLES SOIENT. TOUTES LES AUTRES GARANTIES IMPLICITES SONT EXCLUSES, Y COMPRIS LA GARANTIE DE COMMERCIALITÉ ET D'ADAPTATION À UNE USAGE PARTICULIER. ADVENANT QUE DESJARDINS SOIT PRESUME AVOIR FAIT DE TELLES GARANTIES MALGRÉ L'EXCLUSION SPÉCIFIQUE DE TELLES GARANTIES, CES GARANTIES NE POURRONT ÊTRE EXTENSIONNÉES AU-DELÀ DE LA DURÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE PRÉVUE AUX PRÉSENTES. Desjardins, ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, sous-traitants et entités affiliées ne pourront en aucun cas être tenus responsable envers le propriétaire ou envers toute autre personne pour tout dommage indirect, accessoire, consécutif, spécial ou punitif ou pour tout autre dommage ou cause n'étant pas expressément prévue dans cette Garantie Limitée, incluant pour perte de revenus, de profits, d'achalandage et autres actifs corporels et incorporels, dommages environnementaux, blessures physiques, autres lésions physiques ou décès, qu'ils soient basé sur un contrat, un délit, une négligence ou toute autre cause d'action. Lorsque des limitations pour dommages indirects ou consécutifs ou concernant la durée de la garantie ne sont pas permis par la loi, des recours additionnels pourraient être disponible. Ce qui précède sera applicable même si Desjardins a été informé de la possibilité de tels dommages.

Dans l'éventualité qu'une cour de justice retiendrait la responsabilité de Desjardins aux termes de la présente Garantie Limitée, ceci malgré les décharges, exclusion et limitations de responsabilités mentionnées ci-haut, il est expressément convenu que Desjardins ne peut être tenu responsable pour le paiement de toute somme excédant le montant total ayant été reçu pour l'achat du réservoir présentant un Défaut de fabrication et la durée de toute garantie ne pourra être extensionnée au-delà de la durée de la Garantie Limitée susmentionnée, quelle que soit la cause d'action.

Cette Garantie Limitée est transférable au propriétaire subséquent du réservoir jusqu'à l'expiration de la période de garantie basée sur la date d'achat originale et conformément aux termes limités, conditions, limitations, décharges et exclusions y étant mentionnés.

